

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.

OCTOBRE 1711.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. XI.

AVIS DU LIBRAIRE.

CE Journal, que nous donnons au Public tous les mois depuis celui de Juillet 1704. est reçu si favorablement dans toutes les parties de l'Europe, qu'il n'y a presque point de Curieux qui ne veuillent avoir cet Ouvrage manuscrit, complet, & ne le considerent très-utile à l'histoire du tems; pour répondre à leur empressement je me tiens fourni de corps entiers, & de mois séparés dudit Journal, afin que ces Curieux soient servis aussi-tôt qu'ils le souhaiteront. Mais l'Auteur continue d'avertir qu'il ne recevra pas les Memoires & Pieces concernant les intérêts particuliers, ou ceux de leurs amis, pour inserer dans ce Journal, à moins qu'ils ne les affranchissent: On les averti même qu'ils seront toujours rejettez ou laissez en rebut, avec d'autant plus de justice que le public prend peu de part aux affaires des particuliers, les generales remplissent mieux son attente; mais quand ce seront des pièces interessantes & curieuses, dont le Public est bien aise d'en avoir la connoissance, on prie de les adresser au Libraire, ou à l'Auteur, qui en fera l'usage qu'elles meriteront.

239

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Octobre 1711.

ARTICLE I.

*Qui renferme ce qui s'est passé de considéra-
ble en ESPAGNE & en PORTU-
GAL depuis le mois dernier.*

I. **G**ILBRALTAR & le Port Mahon, sont toujours l'objet de l'attention de la Cour d'Angleterre, qui semble vouloir se conserver ces deux Ports de la Mer Mediterannée, afin d'être en état de porter la guerre en Espagne, toutes les fois qu'elle conviendra aux interêts de ceux qui occuperont le Trône de la Grande Bretagne, & en même tems rendre le Pavillon Anglois respectable à tous les Bâtimens marchands, qui voudront passer de la Méditerannée dans l'Océan.

C'est pour s'assurer la possession de ces deux Ports, que la Reine Anne fait faire des Magazins considerables de marine à Port Mahon, en y faisant conduire toute sorte d'agretz d'Angleterre, de l'artillerie & des munitions de guerre en quantité. Elle fait aussi fortifier Gibraltar, & en renouvelle de tems à autres la Garnison. Au

*Les Anglois
veulent s'as-
surer la pos-
session de
Port Mahon
& Gibral-
tar.*

*Desertion
de la Garni-
son de Gil-
braltar.*

mois d'Août deux cens hommes de la Garnison de cette Place, en fortirent sous prétexte d'aller en course, mais ils se rendirent comme déserteurs dans les Villes d'Espagne les plus prochaines, avec leurs armées & leurs Officiers : ils dirent qu'on les avoit menez à Gibraltar malgré eux, que les Anglois étoient rebutez du service en ce Pais-là, n'étans plus payez aussi exactement que les années précédentes, qu'il y avoit peu de différence entre des Esclaves en Amerique, ou des prisonniers de guerre avec la Garnison de Gibraltar ; que les vivres y manquoient très-souvent, que ne pouvant pas sortir de la Ville, la misère y étoit si grande, que presque toutes les troupes y perissoient de faim ou de maladie.

Plaintes reciproques des Anglois & Portugais.

II. Le Comte de Portmore, qui commande les troupes Angloises en Portugal, en est déjà las : il ne sa'ccomode pas mieux de la fierté des Généraux & Ministres Portugais, ni de la lenteur des résolutions de la Cour de Lisbonne, que faisoient Mrs. de Schomberg & Galloway, qui avant lui avoient le même Commandement : il en a porté ses plaintes à la Reine sa Maitresse, & demandé son rapel, qui ne lui a pas encore été accordé. D'un autre côté les Généraux de l'Armée Portugaise se plaignent que M^rlord Portmore n'a pas pour eux les égards qui leur sont dûs, prétendant d'en être traitez avec les airs de mépris, que les Anglois ont ordinairement pour les Nations étrangers : les Ministres de Portugal ont aussi fait des plaintes réitérées à ceux d'Angleterre & d'Hollande de l'inexécution des promesses qu'on leur avoit faites, de leur
envoyer

envoyer l'argent, les troupes & les munitions nécessaires; non seulement pour mettre le Royaume de Portugal hors d'inulte de la part des Espagnols, mais aussi pour tirer quelque avantage d'une guerre, qui depuis sept ans est fort à charge aux Portugais.

Ces plaintes reciproques ne rendent pas meilleure la condition des Anglois ni des Portugais, qui s'épuisent également par les dépenses de la guerre & la ruine de leur commerce. On a eu avis que le onze du mois d'Août, les Armateurs François conduisirent à Cadix quatre Navires Portugais enlevez de la Flotte du Bresil, richement chargez.

Dés le mois de Juillet on a publié que la Reine de Portugal étoit grosse de six mois; Elle doit être accouchée présentement, si cette grossesse n'est pas de l'espece de celles qu'on affecte de publier de tems à autre à l'égard de l'Epouse du Roi Charles: car si elle étoit accouchée toutes les fois qu'on l'a dit être grosse, ce Prince auroit déjà 3. ou 4. enfans.

III. Le Marquis d'Arpajon ayant surpris la Ville d'Arens, fit ensuite attaquer le Château, où le Général Schowel Anglois s'étoit retiré, avec ce qu'il put sauver de la Garnison; peu de jours après il se rendit prisonnier de guerre, & Mr. d'Arpajon ayant été à Lerrida, rendre compte de son expedition à Mr. le Duc de Vendôme, reçut ordre d'aller attaquer le Château de Venasque, qui est la seule Forteresse que les Rebelles d'Aragon, qui se sont donné le nom de *volontaires*, possèdent sur la frontiere

Mr. d'Arpajon prend Arens, où le General Schowel est fait prisonnier.

tiere de Navare, d'où ils incommodent la communication de ces deux Royaumes.

*Preparatifs
pour l'ou-
verture de
la Campa-
gne.*

*Précautions
de Mr. de
Staremberg.*

IV. Tout étant prêt pour ouvrir la Campagne en Catalogne, les Troupes de part & d'autre étoient en mouvement pour s'assembler. Cette Province avoit été si ruinée, qu'on a été dans la necessité de laisser faire la moisson aux peuples, pour ménager la paille destinée à la nourriture des Chevaux. Mr. de Staremberg fit marcher au mois d'Août trois mille hommes vers Oistalrick, pour empêcher qu'un Camp volant de troupes Françoises, qui est du côté de Gironne, n'allât faire des courses aux environs de Barcelonne, en passant la Riviere de Tordera. Mr. de Staremberg separa le reste de ses Troupes en deux corps, de quinze mille hommes chacun, outre les Garnisons & les Miquelets; l'un avoit sa gauche appuyée à Montblanc, sur la Riviere de Francoli, la droite à la source de la Riviere de Caya: l'autre corps avoit sa gauche où finissoit la droite du premier, le centre à Inqualada sur la Riviere de Noya, où Mr. de Staremberg établit son quartier général, & la droite vers St. Amans, en tirant vers Manresse: par cette disposition Mr. de Staremberg couvroit également les passages qui conduisent à Taragonne & Barcelonne, ayant retranché & mis des Troupes dans tous les défilés, par où l'Armée Espagnole pouvoit venir de Lerrida & de Cervera, où elle s'assembloit: Comme Mr. le Duc de Vendôme assembloit seulement son Armée dans le tems que nous avons reçu les derniers avis de Catalogne, nous ne pouvons aujourd'hui

des Princes &c. Octobre 1711. 243
d'hui parler d'aucune entreprise.

V. Quoique la Cour de Vienne & les plus affectionnez aux interêts de l'Archiduc Roi de Bohême, ayent pressé ce Prince de retourner en Allemagne, pour s'y trouver au tems de l'élection d'un Empereur, les Catalans par zèle, ou plutôt par crainte que son absence n'avance le châtement qu'ils ressentent d'avoir mérité par leur rébellion, se sont oppolez à ce départ, & par leurs murmures ont fait craindre aux Alliez quelque révolution peu conforme aux vûes des Anglois & des Hollandois, qui n'aimeroient pas que la guerre finisse sitôt en ce Pays là.

Les Catalans s'opposent au départ du Roi Charles.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

LE 29. Juillet dernier, on soutint une These de Philosophie au College des P. Jesuites de Reims, dédiée à S. A. R. Monseigneur le Duc de Lorraine: le Soutenant étoit le Sr. du Tertre de Bar le Duc, né Sujet de ce Prince. Mr. le Marquis de Litta, ci devant grand Maître de l'Hôtel de Madame la Duchesse de Mantouë, (presentement l'un des Chambelans de la Cour de Lorraine) alla à Reims, accompagné du sçavant P. Hugo, pour assister à cette cérémonie, au nom & de la part de S. A. R. Ce Marquis se rendit à la Salle du College, suivi de Mr. Hachette Président en l'Élection, & de plusieurs Magistrats, qui lui faisoient cortège, aux acclamations

These soutenue à Reims dédiée à S. A. R. de Lorraine.

clamaions du peuple & des Ecoliers, qui crioient *vive S. A. R. de Lorraine*. A côté droit de la Chaire du Professeur, il y avoit un daix de damas verd à crepines & franchés d'or, sous lequel on avoit placé le portrait de S. A. audeffus d'un fauteuil de damas rouge à galon d'or, élevé sur une estrade couverte d'un tapis de Turquie : à gauche vis à vis du portrait, il y avoit un autre fauteuil de damas verd, (cette couleur étant la livrée de la Maison de Lorraine) dans lequel Mr. de Litta prit place : on fit plusieurs décharges de 18. pièces de Canons, entremêlées du bruit des trompettes, tambours, & haubois.

Le lendemain les Magistrats de l'Hôtel de Ville allèrent en Corps complimenter Mr. le Marquis de Litta ; celui qui étoit à la tête prononça ce discours.

M O N S E I G N E U R,

*Harangue
à Mr. le
Marquis de
Litta.*

Nous n'eussions pas tant tardé à vous rendre nos respects, si nous avions sçu plutôt le caractère, avec lequel vous êtes venu en cette Ville. Nous vous respectons & estimons infiniment, Mr. pour votre mérite, pour votre illustre naissance, pour toutes les rares qualitez qui brillent en vous, & qui vous ont attiré la veneration, & le cœur de nos Citoyens : mais le caractère d'Envoyé de S. A. R. Monseigneur le Duc de Lorraine, que vous y ajoutez, ne nous permet pas de renfermer au dedans de nous les sentimens de respect & d'attachement, que nous conservons pour cet Auguste Prince, tandis que nous nous efforçons à
publier

des Princes &c. Octobre 1711. 245
publier ceux que nous avons conçu pour
votre personne.

Tous les monumens de cette Ville, toutes les magnificences de nos Eglises que vous avez vûes, sont des bienfaits de ses Ancestres qui perpétuent en nous la reconnoissance & le dévouement de nos Peres à la Royale Maison de Lorraine. Nous vous supplions Mr. d'assurer S. A. R. de nos sentimens unanimes, & de l'empressement qu'il trouvera toujours en nous, à aller au devant de ce qui peut contribuer à sa gloire, & à son service. Nous espérons de vos obligeantes manieres, Mr. cette grace, & que vous daignerez nous faire celle d'agréer le présent de vin que la Ville a l'honneur de vous offrir.

Mr. le Marquis de Litta ayant souhaité de voir l'Hôtel de Ville, s'y rendit sur les onze heures, où tous les Magistrats qui composent ce Corps, étoient assemblés; Voici le précis du remerciement qu'il leur fit.

JE serois très fâché, Messieurs, de quitter votre aimable Ville, si celebre par son ancienneté, par sa grandeur, par la magnificence de ses Eglises, par les richesses de ses tresors, sans vous témoigner combien je suis charmé, non pas tant des beautés que j'y ai remarqué, que des honneurs que vous avez faits à S. A. R. mon maître, dans la personne de son Envoyé. Il est desagréable pour vous & pour moi, Messieurs, d'être obligé de me servir d'un langage qui m'est étranger, (*Mr. de Litta est Italien*) pour vous faire entendre les sentimens naturels de mon cœur,

*Discours
de ce Mar-
quis au
corps de Ville
de Reims.*

cœur, & les mouvemens de ma reconnoissance; si j'avois le don de pouvoir vous les faire connoître tels que je les ressens, vous auriez lieu d'être contents de l'estime, & de la gratitude que vous avez fait naître, & que j'emporte avec moi: j'aurai soin, Mrs. de m'en expliquer avec S. A. R. mon maître, de lui faire comprendre la vénération que vous avez pour lui, & la considération que vous avez pour ceux qui sont attachez à son service: je suis persuadé qu'un Prince plein de reconnoissance, de grandeur & de bontez, étudiera à l'avenir toutes les occasions de vous prouver, à l'exemple de ses Ayeuls, qu'il ne se laisse jamais vaincre en gratitude.

*Vœu du Roi
Louis XIII.*

II. En 1638. le Roi Louis XIII. voula son Royaume à la sainte Vierge, mit sous sa protection la Maison Royale & tous ses Sujets. Ce Prince ordonna que tous les ans, le jour de l'Assomption de la Vierge, (qui est le 15. Août,) on feroit une Procession générale dans toutes les Cathedrales du Royaume: cela se pratique encore aujourd'hui, & la coutume s'est introduite, qu'au retour de la Procession, on fait le panegyrique de la Vierge, qui est ordinairement terminé par un éloge du Roi.

*Eloge du
Roi Louis
XIV. par Don
Mourot.*

Don Sebastien Mourot, Prieur Benedictin de l'Abbaye de Saint Mansuy de Toul, qui est né dans les Etats de Lorraine, Religieux de beaucoup de merite & de vertu, s'acquitta de cette fonction dans la Cathedrale de Toul, le 15. Août dernier, avec l'approbation d'un nombreux

des Princes &c. Octobre 1711. 247
breux Auditoire. L'éloge qu'il fit du Roi qui occupe aujourd'hui le Trône de France, fut du goût des connoisseurs: j'en rapporterai ici quelques endroits, tels qu'un de mes amis me les a envoyé.

L'Orateur, après avoir dit, que *MARIE* avoit été choisie pour la Protectrice des plus puissans Empires, dont ils attendent de son credit auprès de Dieu, la fin de leurs calamitez, & le bonheur de la tranquillité de leurs peuples, poursuivit ainsi son discours.

„ C'est ce que fit dans le dernier siècle
„ *Loüis XIII.* de triomphante memoire:
„ ce Monarque, qui sera moins connu à
„ la posterité, par la justice qui fut l'appuy de son Trône, que par l'Auguste
„ fils qu'il laissa pour Successeur à ses
„ Etats: ce Prince ayant fait à la glorieuse Vierge, Mere de Dieu, un hommage public de la Famille Royale, de ses
„ Sujets, & de tout son Royaume; la France est en quelque sorte devenuë par là,
„ l'heritage de *MARIE*; sa portion, son
„ domaine, l'objet de sa tendresse, de sa
„ prédilection, de ses faveurs.

„ C'est, sans doute, à la puissante protection de cette Reine des Anges, que nous sommes redevables, des prodigieux événemens, qui ont rendu le
„ Regne de *Loüis le Grand*, le plus glorieux, le plus éclatant, qui ait jamais paru dans l'univers, & auquel quelques
„ disgraces, n'ont fait qu'ajouter un nouveau lustre, une nouvelle splendeur.
„ C'est de cette même protection que nous
„ devons

„ devons attendre de nouveaux bienfaits ;
 „ & sur tout cette paix tant désirée, après
 „ laquelle nous soupirons depuis si long-
 „ tems, & que tout paroît nous promettre.
 „ Il finit par dire : Nous l'esperons, ô
 „ sainte Vierge, de vôtre puissante me-
 „ diation auprès de Dieu, & de vôtre at-
 „ tention sur la pieté de nôtre Auguste
 „ Monarque. Entre les pompeux éloges
 „ que vous donne le zèle des fideles,
 „ c'est que vous avez étouffé toutes les
 „ hérésies ; Louis le Grand a été vôtre
 „ coopérateur dans cette glorieuse entre-
 „ prise ; l'instrument de ce grand ouvra-
 „ ge, dont les Rois ses Prédecesseurs n'a-
 „ voient osé former le projet. Obtenez-
 „ lui donc, ô sainte Vierge, une victoire
 „ entiere sur ses ennemis ! qu'à la vûe de
 „ ses Armées ; ils disparoissent par une
 „ fuite honteuse & précipitée, comme l'on
 „ voit fondre la cire auprès du feu ! Af-
 „ fermissez de plus en plus le Trône du
 „ Roi son petit fils, qui n'a presque pour
 „ ennemis de sa Puissance, que les enne-
 „ mis de vôtre culte ! Achevez de diffi-
 „ per ces impies, qui ne tarderoient pas
 „ à renverser vos Autels, s'ils pouvoient
 „ réussir dans l'injuste dessein qu'ils ont
 „ formé, de lui enlever sa Couronne.
 „ Viellez à la conservation de la Maison
 „ Royale ; Faites, ô sainte Vierge, que le
 „ Regne de *Louis le Grand*, qui est si glo-
 „ rieux sur terre, soit suivi d'un Regne
 „ moins agité & plus éclatant dans le ciel !
 „ Qu'après avoir rendu ici bas ses Sujets
 „ heureux, par les douceurs d'une longue
 „ paix, qu'il leur fera goûter, il entre un
 „ jour

des Princes &c. Octobre 1711. 249

jour avec eux en possession d'une felicité plus parfaite, & qui ne doit plus finir.

III. Sur la fin du mois de Juillet, les Hoquetons de Mr. l'Intendant de Lion, arrêterent deux Religieux Augustins, lorsqu'ils descendoient de la Diligence venant de Paris: l'un fut conduit aux prisons de l'Archevêché, l'autre à celles de Roannes: on leur ôta tous les papiers qu'on trouva sur eux, que Mr. l'Intendant envoya à la Cour: on n'a pas encore pu apprendre le sujet de cet emprisonnement; ce qu'il y a de certain, c'est que les Religieux de leur Ordre à Lion, n'ont pas eu la liberté de pouvoir leur parler, jusqu'au retour du Courier.

*Augustins
arrêtez prisonniers à
Lion.*

IV. Le Roi étant à Fontainebleau le 15. Août, nomma à l'Evêché de Rennes, l'Abbé de Sanzay, qui étoit Doyen de St. Martin de Tours: Sa Majesté disposa en même tems de plusieurs Abbayes vacantes.

*Rennes, son
nouvel Evêque.*

V. Le 25. du même mois d'Août, l'Accademie Françoisé, assemblée au Louvre, donna le prix d'éloquence à Mr. Roy, Conseiller au Châtelet de Paris, dont le sujet étoit, *Que Dieu est le Protecteur de ceux qui mettent leur confiance en lui.* A l'égard du prix de Poësie, l'Accademie l'a remis à l'année prochaine: Monsieur Roi est le même qui remporta dernièrement le prix de l'Ode aux Jeux Floraux de Toulouse. *

Prix donné par l'Accademie Françoisé.

VI.

* Voyez Septembre page 223. & ci-après Article de Litterature.

Mr. Bignon
& Mr. Tru-
daine Con-
seillers d'E-
tat.

VI. Mr. Trudaine Intendant de Bour-
gogne a été fait Conseiller d'Etat, & Mr.
Bignon Prevôt des Marchands à Paris,
est devenu Conseiller d'Etat ordinaire, par
la mort de Mr. Phelipeaux, dont nous
parlerons plus bas.

ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable
en ITALIE depuis le mois dernier.*

Esperances
du Pape pour
la restitution
de Comachio

I. S A Sainteté n'a pas encore pu obtenir
de ceux qui ont l'administration de
l'Empire, la restitution de Comachio,
que les troupes de la Maison d'Autriche
ont occupé il y a plus de deux ans: mais
on se flatte à la Cour de Rome, que si
le Roi Auguste vient à bout du projet
qu'on assure qu'il a formé, de placer
sur le Trône Imperial le Prince Electoral
de Saxe son fils unique, il donnera au St.
Pere la satisfaction équitable que la Mai-
son d'Autriche lui a refusé, nonobstant
tous les passédroits qu'elle reçoit du St.
Siege depuis quelque tems. L'Imperatri-
ce Regente, ayant mis un nouveau Gou-
verneur à Comachio, celui-ci en pre-
nant possession du Gouvernement, fit af-
ficher, " que Comachio étant un ancien
„ Fief de l'Empire, feu l'Empereur l'a-
„ voit repris sur les Papes qui l'avoient
„ usurpé, ordonnant à tous Gentilshom-
„ mes, Bourgeois & autres, de venir prê-
„ ter entre ses mains le serment de fide-
„ lité qu'ils devoient à l'Imperatrice Re-
„ gente,

des Princes &c. Octobre 1711. 251
gente, en attendant l'élection d'un nou-
vel Empereur.

Où avoit cru jusques à present, que l'Imperatrice Mere du *Roi Charles*, n'étoit que Regente des Etats hereditaires de la Maison d'Autriche; mais si nous en croyons Mr. le Gouverneur de *Comachio*, la Regence de l'Empire lui est aussi dévoluë par la mort de l'Empereur *Joseph* son fils aîné: c'est ce qui ne cadre pourtant pas au droit que la Bulle d'or a annexé aux Vicaires Généraux de l'Empire.

II. Enfin, le differend survenu pour le Cereimonial entre la Cour de Rome & la République de Venise, étant terminé après une negociation de plus de trois ans, * le Chevalier *Lorenzo Thiepolo* arriva à Rome le 26. Juillet, en qualité d'Ambassadeur de la Serenissime République.

Differend des Venitiens avec la Cour de Rome terminé.

III. Le 27. Juillet deux Haiduques du Prince d'Avelino, Ambassadeur de la Cour de Barcelonne, étans allez dans une Hôtellerie près de *St. Jacques des Espagnols*, y trouverent quelques *Castillans*; les Haiduques non contens d'insulter par des paroles choquantes toute la Nation Espagnolle, voulurent forcer les *Castillans* de boire à la fanté de *Charles III. Roi des Espagnes*: ils répondirent, " qu'ils avoient beaucoup de respect pour le Prince, qu'on venoit de nommer; mais qu'ils ne connoissoient qu'un seul Roi d'Espagne, qui étoit *Philippe Quint*: les Haiduques se mirent en devoir de les forcer de boire la fanté qu'ils venoient de leur

Castillans qui tuent deux Haiduques & pour quoi.

* Voyez Tome VII. page 333. & 405.

leur porter ; ils proférerent en même tems des injures contre le Roi Philippe , ce qui obligea les Espagnols de mettre l'épée à la main , & tuerent les deux Haiduques : cette affaire mit d'abord en rumeur une partie de la Ville de Rome , par les suites qu'on en craignoit , mais le Prince d'Avelino étant informé que ses Domestiques s'étoient attirés ce malheur , contre les deffenses qu'il leur avoit faites , de n'avoir aucun commerce avec les Espagnols , n'en a fait aucune plainte.

IV. Le bruit s'est répandu en Italie , que Mr. le grand Duc de Toscane destinoit pour successeur de ses Etats , Mr. le Duc de Berri , en qualité d'arrière-petit-fils de Marie de Medicis , que le Roi de France Henri IV. épousa en 1600. jusques à present ce bruit n'a d'autre fondement que la crainte où l'on est , que la Maison de Medicis ne vienne à s'éteindre , parce que les trois enfans de Mr. le Grand Duc n'ont point de posterité , & les seuls qui restent de la Maison de Medecis , sçavoir le Grand Prince , qui a épousé la Princesse de Baviere , sœur de feuë Madame la Dauphine , & de Mrs. les Electeurs de Baviere & de Cologne : le Prince Jean-Baptiste Gaston qui a épousé la fille aînée du feu Duc de Saxe Lawembourg , & qui fait presentement sa résidence dans le Royaume de Boheme , sur les Terres de la Princesse son Epouse : le troisiéme , c'est Madame l'Electrice Palatine.

*Enfans de
Mr. le Grand
Duc de Tos-
cane , tous
sans posteri-
té.*

*Ministres
des Alliez
suivent Mr.
de Savoye à
l'Armée.*

V. Le Marquis d'Onrubia Ministre de la Cour de Barcelonne , le Sr. Chetwin Envoye d'Angleterre , & le Sr. Vander-

Mect

des Princes &c. Octobre 1711. 253

Meer Ministre d'Hollande, ayant eu ordre de leurs Maîtres de suivre Mr. le Duc de Savoye à l'Armée, afin d'être témoins de sa conduite, & de pouvoir informer les Alliez de l'exécution des grands projets qu'on avoit formé, tant contre le Dauphiné, le Lionnois, que la Bresse : ces Ministres ont fait un journal exact de tous les mouvemens de S. A. R. dans la Savoye ; comme jusques à present il n'y a eu ni siege ni combat, ces Ministres ont été dispensés d'envoyer des Couriers extraordinaires à leurs Maîtres, les Hollandois de faire tirer le Canon, & les Communautez d'Angleterre de presenter des adresses de felicitation, pour le progres des Armes des Hauts Alliez, sous le Commandement de Mr. le Duc de Savoye : on proposa dans un Conseil de guerre, tenu au Château des Marches au mois d'Août, que puis que les divers détachemens faits pour penetrer en Dauphiné, trouvoient tous les passages gardez, il falloit aller attaquer le Maréchal de Berwick dans son Camp sous Barreaux, avant qu'il eut reçu les renforts qui lui venoient d'Alsace & de Languedoc ; le Général Thaun appuya fort sur cet avis, disant que Mr. de Berwick ayant dispercé son Armée en differens postes très-éloignés, il ne pouvoit avoir que dix à douze mille hommes dans son Camp, qu'en l'attaquant avec toute l'Armée des Alliez, on le forceroit indubitablement, au risque de perdre cinq à six mille hommes : Mr. de Savoye s'opposa à cette résolution, à moins que les Troupes Allemandes ne frayassent le chemin, en attaquant les pre-

*Fruits de
la Campa-
gne de Mr.
le Duc de
Savoye.*

R

mieres:

mieres : comme ces Troupes sont pour la plupart à la solde d'Angleterre & d'Hollande, les Ministres de ces deux Puissances consentirent à ce qu'elles eussent l'avantgarde ; disant que plus le danger étoit éminent, plus la gloire de la victoire seroit éclatante : quand ces Troupes auroient été taillées en pièces, il n'en auroit pas coûté davantage aux Puissances Maritimes, qui sont obligées de les payer complètes aux Princes d'Allemagne pendant toute la Campagne.

Les Généraux de Brandebourg, d'Anhalt Dessau, de Saxe Gotha & les autres, soutinrent que dans pareilles occasions, on doit faire des détachemens de tous les Regimens de différentes Nations ; qu'il falloit que chacun partageât la peine & le danger : que cette avantgarde pouvoit être composée de cent hommes par Bataillon de toute l'Armée, soutenus par un pareil nombre, & que le reste seroit le corps de réserve : mais cette entreprise n'étant pas du goût de Mr. le Duc de Savoye, qui vouloit conserver ses propres Troupes pour la garde de son Pays, en cas de mauvais succès, on laissa Mr. de Berwick tranquille dans son Camp.

Quoique S. A. R. n'ait fait aucune conquête sur la France, il ne faut pas inferer de là, que sa campagne lui ait été infructueuse ; car ce Prince (suivant qu'il en étoit convenu avant de partir de Turin) toucha en deniers comptans une partie des subsides que les Anglois & les Hollandois lui avoient promis, & le restant en lettres de change sur Livourne, sur Genes, &
sur

des Princes &c. Octobre 1711. 255
 sur Geneve : d'ailleurs son Armée a si fort ravagé son Pays de Savoye, que S. A. R. peut se consoler de la ruine de ses propres Sujets, dans l'esperance que si son Armée est obligée de repasser les monts, comme les années precedentes, les quartiers d'hyver que les François pourront prendre dans son Pays seront fort maigres. Il est encore à remarquer, que Mr. le Duc de Savoye ayant eu quelques accès de fièvre au château des Marches, où il a resté environ quinze jours, S. A. R. en partit le 17. Août, pour aller prendre les eaux de St. Maurice, & de là la route de Piemont, laissant le commandement de l'Armée au Général Thaur.

Mr. de Savoye son départ de l'Armée.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en SUISSE depuis le mois dernier.

I. **N**Onobstant la protection que le Sr. Thomas Masner avoit trouvé près des Ministres des Cours de Vienne & de Londres, tous les mouvemens que s'est donné le Sr. Manning Secetaire d'Angleterre, pour faire l'apologie de son intime ami, ni les idées avantageuses que les écrivains dévoüez au Sr. Masner, avoient donné de sa caudeur au public; tout cela, dis-je, n'a pas empêché que les Lignes Grises, qui sçavent que la Justice est la mere de toutes les vertus, n'ayent procedé à l'instruction & au jugement du procès criminel, qui lui a été intenté devant la Chambre Ardente convoquée à Hantz,

Chambre Ardente d'Hantz pour juger Thomas Masner.

sous l'autorité des trois Lignes, & composée de 30 Juges. Avant d'insérer le Jugement en dernier ressort, qui fut prononcé le 17. Août, il est à propos de mettre ici la troisième & dernière citation, que ce Tribunal fit faire à l'accusé, où l'on verra en abrégé tous les crimes imputez à Masner; on jugera s'ils sont d'une nature à mériter la protection des Cours de Vienne & de Londres, ni les menaces que leurs Ministres ont si souvent faites aux Lignes Grises, si elles entreprennent de punir un de leurs Sujets, au préjudice des recommandations du Baron de Greuth & du Sr. Manning.

Troisième & dernière citation de Thomas Masner de Coire.

Citation & articles d'accusation de Masner.

II. **N**ous les Grand Juge & Tribunal Impartial & Special des trois Ligiab es Lignes Grises assemblez à Ilantz, donnons sérieusement à entendre à Vous Thomas Masner Bourgeois & Conseiller de Coire. Que quoi que nous eussions sujet, après vous avoir cité deux fois légitimement, sans que vous ayez comparu selon votre devoir, & sans nous avoir mandé les raisons requises de votre absence: & après que vous avez laissé passer opiniâtrément les deux termes de comparution, de vous accuser de votre opiniâtrété; cependant pour ne donner lieu à aucune personne convaincuë de nous imputer aucune participation, nous réitérons nos deux citations susdites.

Nous vous citons Thomas Masner nôtre Patriote, Bourgeois & Conseiller de Coire,
perem-

perempto rement pour la troisiéme & dernière fois, pour comparoître devant Nous ici : vous ordonnant de comparoître en personne ici devant Nous à la Maison de Ville le ^{31. Juillet} _{11. Aout} prochain de la présente année 1711. à cause de vos crimes avoïez & connus, sous peine de perdre la Patrie, & les bonnes graces des Lignes vos Souverains, & sous peine de la confiscation de tous vos biens, & de tout ce qui sera encore decreté, pour écouter & répondre en Justice, non seulement sur les points qui ont été alleguez dans les deux citations susdites contre vous, pour avoir entrepris, au mois d'Octobre 1710. de prendre prisonniers avec des hommes armés sur nôtre territoire & grand chemin, S. A. Mr. le Duc, & Grand Prieur de Vendôme, & de le conduire hors de nôtre Pays avec sa suite & ses équipages; comme aussi pour prouver l'imputation que vous avez faite à plusieurs membres de nôtre Etat, d'avoir reçu de l'argent de France; mais encore pour répondre sur les points & chefs d'accusation qui suivent.

1. La fermeture du passage entreprise de propre autorité dans nôtre Pays, en entreprenant l'arrêt de la Compagnie de *Vadouts* en 1690. lorsque vous avez fait garder les portes de la Ville par des hommes armez.

2. Pour avoir arrêté & pillé à main armée dans nôtre Territoire le Courier François Sommary en 1706. pour avoir négligé les ordres des Lignes, lorsque vous étiez en commission de leur part; pour avoir rompu la neutralité autant qu'il dépendoit de vous; & pour n'avoir pas eu de honte, pour couvrir vos forfaits, de disputer la juridiction

à vos Maîtres & Souverains , & de l'aproprier à des Princes étrangers.

3. Pour avoir ouvert & pillé plusieurs caiffes, effets, lettres, & paquets appartenans à des Marchands étrangers, pour avoir mêlé de l'argent faux; par le moyen de cachets faux les avoir renfermé; décredité par là le passage, & endommagé le commerce & les peages du Pays.

4. Touchant la sortie des grains de nôtre Pays, défenduë dans le tems de cherté.

5. La longue prifon de Charles Grifonne en 1706. entreprise de propre autorité.

6. comme auffi l'arrêt fcanaleux & violent de Mr. Merveilleux fait de propre autorité en 1710.

7. Le recours non permis que vous avez eu aux Puiffances étrangères, contre vôtre Souverain naturel, ce qui a caufé beaucoup d'incommodité à l'Etat, & la défenfe du paffage (*des grains d'Allemagne.*)

8. L'empoiffonnement que vous avez tenté envers plusieurs perfonnes qui avoient connoiffance de vos forfaits.

9. L'infulte faite à toute une afsemblée d'Etat au Congrez de Janvier 1711. avec un amas d'hommes & de perfonnes fufpectes.

10. Plusieurs écrits & imprimez fcanaleux & diffamatoires contre ceux qui repréfentoient vos Souverains.

11. La demande faite par lettres & par argent au peuple de fe foulever.

12. Les fauffes imputations, pour exciter des troubles contre des Communes particulières, & des Tribunaux du Pays.

13. Pour avoir frappé de la fauffe monnoye & pour les tromperies que vous en avez fait.

14. Pour avoir volé plusieurs paquets d'argent, appartenans à des étrangers ; & y avoir mêlé en échange de l'argent faux.

15. Pour avoir formé plusieurs cachets faux , & les avoir employez à refermer des effets appartenans à des Marchands , & autres que vous aviez ouvert , & à d'autres tromperies.

16. Pour avoir volé des caiffes remplies de barres d'argent , d'or , & de fil d'argent , & les avoir remplies de pierre & de terre.

17. Pour les menaces effrontées que vous avez faites , de terminer vôtre cause par le sang , & tout ce qui dépend de cet article.

18. Pour avoir usurpé & vous être approprié l'autorité , la souveraineté & le domaine appartenant uniquement aux Liges vôtre souverain Teritorial.

19. Pour avoir rompu la neutralité, avoir décrié & endommagé les peages , la liberté du peage & du commerce général & particulier.

20. Et de plus pour répondre sur ce que Mrs. les Fiscaux des Liges proposeront contre vous à l'égard des points ci-dessus & autres.

A cette fin nous vous écouterons emplement , mettrons en juste consideration vos justes deffenses , & vous accordons & promettons par surabondance pour vôtre aide un sauf conduit pour venir ici pendant la Cour de Justice , & ensuite ce que le droit & le jugement décideront : En foi de quoi Nous avons fait apposer à cette citation peremptoire le Cachet des Armes du Grand Juge Mt. le Bailly & Land-Schauf-

260 *La Clef du Cabinet*
man Gaudentz de Capolle. A Ilantz le
22. Juiller
2. Août 1711.

III. Le grand nombre de crimes capitaux dont Masner étoit accusé, ne lui permirent pas d'obéir à la citation de ses Juges, établis par les ordres de ses Souverains; il s'étoit sauvé quelques mois auparavant en Allemagne, avec la plus grande partie des biens considérables qu'il avoit accumulé depuis quelques années; toutes les formalitez de la Justice ayans été remplies, la Chambre ardente qu'on nomme en Suisse *Siraffgericht*, prononça une condamnation définitive, proportionnée aux crimes énormes dont ce malheureux fut convaincu: comme dans mes précédens Journaux j'ai éclairci les affaires embrouillées d'un homme qui a fait parler de lui dans tous les Etats de l'Europe, mes Lecteurs ne seroient pas entièrement satisfaits de mon exactitude à cet égard, si je ne les informois pas du contenu du Jugement de cette Chambre ardente: c'est pour remplir leur attente qu'on met ici ce Jugement mot à mot.

*Sentence finale renduë contre Thomas Masner
de Coire.*

A Prés avoir ouï l'accusation, la lecture & l'examen des témoignages, documens & différentes lettres écrites de la propre main de l'accusé, & tout ce qui a été rapporté en Justice par Mrs. les Fiscaux; il a été, (après avoir invoqué l'assistance de
Dieu,

Dieu,) prononcé & sentencié unanimement, que l'accusé Thomas Masner, qui est encore fugitif, doit être déposé de tous ses honneurs, Charges & émolumens, banni des trois Liges Grises: & sa tête mise à prix de cinq cens Ducats, en sorte que celui qui le tuera ou apportera sa tête, recevra les cinq cens Ducats de la caisse commune des trois Liges; mais celui qui le livrera en vie, entre les mains de la Justice des trois Liges, aura pour récompense mille Ducats aussi à prendre dans la caisse des Liges, avec sa liberté, s'il étoit banni.

De plus l'accusé, archi-sclerat Thomas Masner, comme offenseur de la Majesté Divine, & de son Souverain Territorial, traître à la Patrie, rebelle, voleur de grands chemins, faux monnoyeur, convaincu de tous les crimes & forfaits dont il a été accusé, sera mis en quatre quartiers par le Boureau, & ainsi exécuté à mort, & les quatre quartiers de son corps seront exposez publiquement sur les grands chemins; mais comme lui, Thomas Masner, s'est soustrait présentement de la Justice, l'exécution se fera dans son effigie, & elle sera en même tems brûlée par le Boureau, ici dans la place ordinaire des exécutions, conjointement & avec ses écrits rebelles & diffamatoires, publiez contre l'Etat & contre ses représentans.

Sa maison sera démolie jusques au fondement, & l'on dressera en sa place deux colonnes d'infamie, avec l'inscription de tous ses crimes: tous ses biens & effets dedans le Pais & dehors, comme aussi toutes ses Charges & émolumens, seront dès à present échûs

échûs au Fils des trois Lignes.

Et comme celui ou ceux qui ci-après parleront de la liberation de lui Masner, ou qui la demanderont, qui auront avec lui, directement ou indirectement une corespondance de bouche ou par écrit, dedans ou dehors le Pais, & qui lui donneront retraite ou domicile, tomberont dans la disgrâce des trois Lignes, & payeront mille écus d'amande.

L'on impose pareillement par serment à chaque Superiorité & Commune du Pais, de se saisir de lui, toutes les fois & en tel lieu qu'on pourra l'attraper, sous peine de l'exclusion des trois Lignes, & la reserve d'un plus grand chârimment, & d'accomplir cette Sentence en la personne de lui Thomas Masner, sans autre forme de procez; mais si, (suivant les menaces qui ont été faites,) les capitaux & les effets que nos Compatriotes ont dans les Pais étrangers, fussent attaquez, tous ou en partie, par lui Thomas Masner, ou à son instigation, & qu'i's fussent mis en arrêt; Nous accordons le droit & le pouvoir dès à present à nosdits Compatriotes, ainsi endommagez, de s'en prendre aux enfans & heritiers de Masner, & de se faire payer de tous frais & dommages: C'est ainsi que Nous décretons, prononçons & sententions, au nom de Dieu le suprême Juge, & par Justice. Fait & publié à Ilantz le dix-sept Août, (*nouveau stile*) de l'an mil sept cens onze. *Ex Prothocolo Jo. Udalrius de Bluomenthal Sup. Grisei Fœd. Cancellarius & Actuarius.*

IV. La Dame Masner, épouse du con-
damné

des Princes &c. Octobre 1711. 263
damné & ses parens, (au moment qu'ils eurent avis de la prononciation de ce Jugement,) eurent recours à la clemence des Juges, qui, en leur consideration, leur accorderent la modification qu'on va lire.

SUR l'instance intercession de Dame Ursina Masner, née Stampa, femme du malheureux Thomas Masner, faite par son frere & son cousin, Mrs. Jean Baniere & Charles Stampa, & par d'autres parens; l'on a, en leur consideration, & particulièrement des enfans, petits enfans, & de leurs prédecesseurs & parens, moderé la Sentence publiée; sçavoir que pour les épargner, ladite Sentence n'aura point lieu à l'égard de la démolition de sa maison, & de l'érection des colonnes d'infamie; mais que tous les autres points portez par la Sentence, demeureront en leur force, & seront exécutez. Fait & publié comme dessus. *Signé*, DE BLUMENTHAL, &c.

Modification de ce Jugement.

V. Comme une infinité d'étrangers, avec qui Thomas Masner avoit commerce & correspondance, pouroient par les suites recevoir quelque préjudice, en ignorant le Jugement prononcé contre ce criminel; le Tribunal d'Ilantz jugea à propos de faire publier & afficher l'Ordonnance suivante.

NOUS le Grand Juge & le Tribunal impartial & special des trois Liges Grises, assemblez à Ilantz; Notifions par la présente, & sçavoir faisons en la meilleure forme à tous & un chacun, tant à ceux qui dépendent

Notification de ce Jugement pour les étrangers.

dépendent de nôtre Etat libre, qu'aux Magistrats, Communes, Officiers & particuliers, Marchands & Trafiquans étrangers, tels qu'ils soient & puissent être intéressés; que par le pouvoir & ordre particulier que Nous avons des Superieurs des Loüables Communes, Nous avons confisqué tous les effets, qu'ont Thomas Masner & fils, Bourgeois de nôtre Ville de Coire; meubles & immeubles, quelque nom qu'ils puissent avoir, dans nôtre Pais & Territoire, & dehors, en quelques lieux qu'ils se puissent trouver, en grande ou petite quantité. C'est pourquoi Nous prions très affectueusement tous les Etats, Magistrats, Officiers, Communes & particuliers étrangers, & commandons à ceux du Pais, de ne point faire tenir à Masner pere & fils aucuns de leurs effets, ni à personne en leur nom; mais de les faire mener, payer, & remettre seulement à celui ou à ceux qui en auront le pouvoir & ordre de nous, sur leur avis & requisition; mais si l'on venoit à apprendre ci après, que quelqu'un au préjudice d'une pareille notification, en retint, alienât, ou menât ailleurs peu ou beaucoup, Nous sçaurions censurer dûement ceux qui dépendent de nôtre Etat, & prendre les mesures convenables envers les étrangers. En foi de quoi Nous avons fait apposer en nôtre nom, à cette notification, le Cachet des Armes de Mr. Gaudentz de Capol, Grand Juge, ancien Juge & Capitaine du Pais. A Ilantz le. . .
 Août 1711. *Ad Mandatum ut supra. Jo. Udalrius de Bluomenthal, superioris Griseæ Fœd. Cancellarius & Actuarius.*

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. **C**OMME l'Armée de l'Empire ne pou- *Le Prince*
voit plus subsister dans son Camp *Eugene fait*
de Mulberg, le Prince Eugene de Savoye *passer le Rhin*
lui fit passer le Rhin à Philisbourg & au *à l'Armée de*
dessous le 30. Août: elle est campée près *l'Empire.*
de Spire: le Comte de Vehlem est resté
audelà de ce Fleuve, pour veiller à la gar-
de des Lignes d'Etlingen avec 10. Batail-
lons & 16. Escadrons; Mr. le Maréchal
d'Harcourt a rapellé dans les Lignes de
Lauterbourg, quelques Regimens qu'il
avoit envoyé dans les petites Villes d'Al-
face, pour épargner les fourages aux en-
virons des Lignes.

II. Les Electeurs de Mayence & de *Ouverture*
Treves, les Plenipotentiaires de ceux de *des Confe-*
Boheme, Saxe, Brandebourg & d'Han- *rances de*
nover, firent à Francfort le 25. Août l'ou- *Francfort*
verture des Conferances pour l'élection *pour l'élec-*
d'un Empereur: on convint de tenir qua- *tion de*
tre seances par semaine; sçavoir les Lun- *l'Empereur.*
dis, Mercredis, Jendis & Vendredis: on
employa les premieres seances à exami-
ner les pouvoirs des Ministres qui repré-
sentent les Electeurs absens; à regler le
Ceremonial, & éplucher plusieurs diffi-
cultez qui se sont d'abord présentées,
tant sur la consideration qu'on devoit faire
aux Protestations de Mrs. les Electeurs
de Baviere & de Cologne, que sur les
plaintes

*Difficultez
qui se pré-
sentent à cet-
te élection.*

plaintes de plusieurs autres Membres de l'Empire, à l'égard de l'inexécution des Capitulations Imperiales, sous les précédens Regnes; les remontrances faites par la Diette de Ratisbonne, de la necessité de faire une Capitulation perpetuelle, capable de mettre les Loix, les libertez & les privileges du Corps Germanique à couvert de toute injustice, de la part de ceux qui à l'avenir monteroient sur le Trône Imperial; la prétention de l'Electeur Palatin, qui (au préjudice de ce qui a été réglé par le Traité de Westfalie, du commun consentement de tout l'Empire) prétend de précéder dans le College Electoral, les Electeurs de Saxe & de Brandebourg.

Toutes ces difficultez & plusieurs autres ne font pas encore vidées au moment que nous composons cet article; ainsi le jour de l'élection n'a pas encore pû être fixé. On n'apprend pas que Messieurs les Electeurs de Baviere & de Cologne, (qui font toujours leur séjour l'un à Luxembourg, & l'autre à Valenciennes,) ayent été appellez à l'élection: Mr. l'Electeur Palatin prendra incessamment la route de Francfort avec une nombreuse suite.

II. Quelques avis particuliers assurent, que le Prince Electoral de Saxe, qui fait à Francfort une fort grande dépense & une belle figure, avoit de grandes prétentions à l'Empire; que le Roi Auguste son pere avoit parole du Czard, du Roi de Danemarck, du Roi de Prusse, des Princes des Maisons de Saxe & de Brunzwick, de le secourir de tout leur crédit; & au cas que
son

des Princes &c. Octobre 1711. 267

son fils soit élu, de lui fournir les troupes & l'argent nécessaire contre ceux, qui voudroient lui disputer la Couronne. On prétend même, qu'il y a des negociations secretes à la Haye & à Londres, pour fortifier ce parti, soit par consideration de Religion, soit par les offres que le Roi Auguste fait, de donner une augmentation de troupes aux deux Puissances Maritimes. On apprendra bientôt si ces avis ont quelque fondement, & si les mesures que le Roi Auguste a prises, sont suffisantes pour faire échoüer les prétentions de la Maison d'Autriche.

III. Le Comte de Petersborough est parti de Londres pour aller à Francfort de la part de la Reine d'Angleterre; mais une indisposition, ou quelques raisons de politique l'ont arrêté à la Haye, jusqu'au retour de sa santé, ou peut-être des Couriers qui ont été dépêchez à quelques Princes d'Allemagne, à l'issuë des conferences particulieres que ce Milord a eu avec les principaux membres de la République Hollandoise.

Le Comte de Petersborough Envoyé à Francfort de la part de la Reine d'Angleterre.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

I. **A** Prés tous les égards que le Roi de Suede eut pour les interêts de la Maison d'Autriche, ceux des Anglois & des Hollandois, lorsque son Armée étoit en Saxe en 1707. il n'avoit pas lieu de croire

L'ingratitude & l'insouciance des amis.

re

re que la moderation & les assurances qu'il donna aux Ministres de ces trois Puissances, de ne vouloir en rien troubler les progres de leurs Armes contre les Couronnes de France & d'Espagne; que pour leur donner de solides preuves des promesses qu'il leur faisoit, il s'éloigna si fort de l'Allemagne avec l'Armée florissante qui faisoit ombrage aux Alliez, qu'il alla chercher sur les bords du Boristene le *nec plus ultra* de ses Victoires: ce Prince, dis-je, n'avoit pas lieu de croire que le sacrifice qu'il faisoit, pour ainsi dire, de sa gloire & de ses propres interêts, pour dissiper l'ombrage que ses voisins & ses amis avoient conçu du succès de ses Armes en Pologne, dussent lui attirer aujourd'hui l'indifference des uns, & l'inimitié des autres: sur cette inconstance des amis, le Roi de Suede peut dire ce que la sçavante Mademoiselle Barbier met dans la bouche d'un Prince de l'antiquité.

*Ah! des premiers amis, que le sort est à plaindre,
Puis qu'on les sacrifie après mille travaux,
A la nécessité d'en chercher de nouveaux.*

Considérations sur l'Armée de neutralité.

II. Les démarches que les Alliez firent l'hyver dernier, en formant le projet d'assembler une Armée dans la Lusace, pour faire observer une exacte neutralité aux Couronnes du Nord, furent envisagées (par les esprits les plus aisez à persuader) comme une sage précaution, qui n'avoit pour but, que d'empêcher que la guerre ne se communiquât dans les Provinces dépendantes

dantes de l'Empire. Ce fut sous ce specieux prétexte, qu'on fit à la Haye la repartition de ce que chaque Prince, ou Membre de l'Empire, devoit fournir, pour former & entretenir cette Armée : ce fut là où l'on taxa des Souverains, qui ne reconnoissent d'autre autorité que la Diette générale de l'Empire. Les Villes Anféatiques de Hambourg, de Lubeck, & de Breme ont fait cette observation avant moi, ayans refusé de fournir l'Artillerie pour cette prétendue Armée de neutralité ; „ soutenant que la „ taxe n'avoit pas été faite dans la Diette „ de Ratisbonne ; que les Membres de „ l'Empire ne sont point soumis aux im- „ positions qu'on fait ailleurs ; que même „ leurs Députés doivent être appellez pour „ y assister ; que d'ailleurs ayans des mona- „ gemens à garder envers toutes les Cou- „ ronnes du Nord, & cette Armée ne „ pouvant manquer d'en offencer quel- „ qu'une, ces Villes Anféatiques n'ont „ pas jugé à propos de prendre aucun parti „ dans cette occasion.

*Hambourg,
Lubeck &
Breme refu-
sent de four-
nir leur con-
tingent.*

III. Cette Armée n'a pas laissé de se former, elle est composée du contingent d'Angleterre, d'Hollande, Autriche, Palatin, Mayance, & de quelques Princes dévoiez à la Cour de Vienne : si l'on demande à quoi cette Armée a été occupée ? on répondra qu'elle est dans l'inaction ; qu'elle a vû d'un œil tranquille défilier les Saxons, les Moscovites & les Danois à travers des Etats de Brandebourg, de Mecklembourg, &c. pour aller envahir la Pommeranie Suedoise, qui est une Province dépendante de l'Empire.

*L'Armée
de neutralité
laisse en-
vahir les
Etats qui
dépendent
de l'Empire.*

Ce que c'est
que neutralité.

Peut-être qu'on se retranchera à dire, que le Roi de Suede n'ayant pas voulu donner les mains à la neutralité, les Alliez ne se sont pas embarrassés de préserver les Etats de ce Prince des ravages de la guerre que ses ennemis y portent : c'est en cela que l'Armée que ces Puissances ont assemblées sur l'Oder, est une véritable Armée de *Partialité*, & non pas de *neutralité* : car la véritable définition de la *neutralité*, c'est un Etat qui ne prend point de parti entre l'amî & l'ennemi : qui dit un Prince neutre désigne un Prince indifférent, dont les Peuples ne doivent favoriser aucun parti opposé directement ni indirectement ; pour peu qu'on s'écarte de ces principes généraux on manifeste la partialité ; il y en a qui ne gardent que les apparences de la neutralité, par la seule crainte qu'ils ont de devenir l'objet de la haine & du ressentiment de celui qu'ils croyent le plus fort : ainsi en matière de neutralité, on ne sçauoit trop garder de menagement, à moins de s'exposer au mépris & à la risée de ceux mêmes que les Neutres veulent favoriser.

IV. Passons de ces considerations générales aux particulières : n'est-il pas vrai que depuis plus de dix-huit mois, il y avoit un corps d'Armée Suedoise en Pommeranie sous le Général Crassau ? ces Suedois ont-ils attaqué quelque une des Provinces Danoises, & Saxonnnes scituées dans l'Empire ? si Mr. Crassau avoit entrepris de pénétrer en Saxe, lorsque cet Electorat étoit dénué de troupes (que le Roi Auguste avoit mené en Pologne) de bonne foi le Roi de Prusse lui auroit'il donné un libre passage

des Princes &c. Octobre 1711. 271
à travers du Marquisat de Brandebourg ?
& ses Commissaires auroient-ils été exacts
à lui faire fournir les vivres & les foura-
ges ? si seulement depuis quelques mois le
Général Craffau avoit entrepris de préve-
nir le Roi Auguste, ou le Roi de Danne-
marck, (car ses Troupes étoient prêtes
comme on l'a déjà dit,) qu'il eut marché
en Saxe ou dans le Holstein. les Troupes
des Alliez, cette Armée de neutralité, ne
se seroient-elles pas opposées à son passa-
ge ? sans doute, que le General Craffau au-
roit trouvé par tout de fort grands obsta-
cles; que les Ministres d'Autriche, d'An-
glettre & d'Hollande en auroient fait
grand bruit à Ratisbonne; mais personne
ne s'intresse pour les Suedois, pourquoi ?
parce qu'on les envisage comme des mal-
heureux, à qui la fortune a tourné le dos,
& desquels on croit qu'on n'aura jamais
rien à craindre, ni à esperer : voilà quel-
ques-uns des motifs de l'indolence que les
Princes de l'Empire font paroître, sans
considerer qu'ils laissent allumer un feu sur
leur frontiere, qu'il ne leur sera, peut-être,
pas facile d'éteindre lors qu'ils le voudront.
Soit montré aux Polonois, qui negligè-
rent d'éteindre les premieres étincelles de
cette longue & cruelle guerre, que le Roi
Auguste porta sur leur frontiere il y a plu-
sieurs années.

V. Le Roi de Dannemarck, après avoir
fait toutes les dispositions pour l'ouvertu-
re de sa campagne, sortit du Holstein le
neuf Août, marcha à la tête de son Ar-
mée par les Duchez de Lavembourg, &
de Mecklembourg, pour aller faire irrup-

*Indolence
des Princes
de l'Empire
envers les
Suedois.*

*Le Roi de
Danne-
marck mar-
che avec son
Armée cen-
tre la Pom-
meranie.*

tion en Pommeranie: il envoya quelques mille hommes devant Wilmar, qu'il laissoit à sa gauche, pour empêcher les courses de la Garnison, qui auroit pû inquieter son arriere-garde: ce Prince arriva le 19. Août à Rostock, qui appartient au Duc de Mecklembourg, S. M. Dannoise y a mis garnison pour la sûreté des magazins qu'elle y a fait établir.

Le 21. ce Monarque fit publier une Ordonnance, qui défend aux peuples de Pommeranie, d'abandonner leurs demeures;

*Ordonnan-
ce du Roi de
Danne-
marck con-
tre les Peu-
ples de Pom-
meranie.*

» de faire aucun dégât de leurs denrées,
» de cacher ou transmachter leurs effets
» ailleurs, leur ordonne de lui prêter ser-
» ment de fidelité, & de lui payer les sub-
» sides qu'ils ont accoutumé de payer à la
» Couronne de Suede; de fournir aux
» troupes Dannoises les vivres & les fou-
» rages necessaires; au moyen de quoi ce
» Prince donne *parole de Roi*, de prendre
» les Pommeraniens sous sa protection,
» & de faire observer sa discipline militai-
» re à toutes ses troupes: menaçant au con-
» traire ceux qui ne se soumettront pas à
» ses volontez, ou qui s'opposeront à ses
» desseins, d'être exposez à tous les maux
» que la guerre entraîne après elle.

*Son entrée
en Pomme-
ranie.*

Ce fut à la faveur de cette benigne Déclaration, que l'Armée Dannoise s'avança le 24. vers la frontiere de Pommeranie; comme apparament les sentimens du Christianisme de Sa M. D. l'ont engagés de déclarer la guerre au Roi de Suede, dans le tems que la decadance de ses affaires l'avoit obligée de se réfugier en Turquie, après la perte entiere de son Armée; le
Roi

Roi de Dannemarck, avant de porter le fer & le feu dans la Pommeranie, fit faire dans son Armée le 26. Août des prières publiques, pour intéresser le Ciel dans la pieuse & glorieuse entreprise. Le 27. il fit préparer ses Batteries; le 28. il fit canonner les troupes Suedoises qui gardoient le passage de Damgarten, sur la riviere de Rebnitz (c'est l'entrée de la Pommeranie par le Mecklembourg;) le 29. le feu continua, & comme les Dannois à force de faffines avoient pratiqué une route par le marais, qui pouvoit couper la retraite aux Suedois; ceux-ci ayant ruiné le Pont, se retirerent la nuit du 29. au 30. vers Stralsfond; enforte que les Dannois ayans passé le Rebnitz, dirigeoient leur marche vers Stralsfond, pour en former le siege.

VI. Le Roi Auguste à la tête des troupes Saxonnes & d'un corps de sept mille Moscovites, voulant partager le peril & la gloire qu'on acquiert à dépouiller de ses Etats un Prince voisin, lors qu'on le croyoit hors d'état de pouvoir se deffendre, par l'éloignement de sa personne, & par l'épuisement de ses Provinces; le Roi Auguste, dis-je, à la tête d'une Armée de 30. mille hommes, passa l'Oder l'onze Août, entre Lebus & Goritz, traversa la marche de Brandebourg, avec l'agrément du Roi de Prusse, dont les Princes ses fils allerent au-devant du Roi Auguste pour le complimenter: cette Armée Saxonne & Moscovite est aussi entrée dans la Pommeranie, par le Duché de Mecklembourg, pour agir de concert avec celle de Dannemarck: suivant les derniers avis venus de ce Pays-là,

Le Roi Auguste entre en Pommeranie à la faveur du passage en Brandebourg.

on devoit commencer les opérations par le siege de Stralsönd : le Roi Auguste fit publier un Manifeste du 20. du mois d'Août à peu près dans les mêmes termes de l'Ordonnance du Roi de Dannemarck, afin d'engager les Habitans de Pommeranie de faciliter aux ennemis du Roi leur Maître l'invasion de leur Pays.

*Ravages
de la peste
en Danne-
marck.*

VII. Pendant que le Roi de Danne-marck & ses consors portent le flambeau de la guerre dans les Etats du Roi de Suede, la colere de Dieu a permis que la peste s'est communiquée dans le Royaume de Dannemarck, avec tant de violence, que toutes les lettres des frontieres assurent qu'il mouroit près de 2000. personnes par semaine dans la Ville de Copenhague : les Etats limitrophes du Dannemarck ont déjà fait fermer les passages, pour empêcher l'entrée de leur Pays à tous ceux qui viennent des Provinces infectées de la contagion ; elle a pris naissance en Pologne, a passé en Suede, delà en Dannemarck, elle est sur la frontiere de l'Empire ; Dieu veuille qu'elle ne s'y communique pas, & que les recrues de Dannemarck, de Saxe, & des autres Princes ne la portent pas dans les Pays-Bas.

*Bataille
des Turcs
avec les
Moscovites.*

VIII. Toutes les lettres venues de Pologne, de Saxe, & d'Autriche depuis un mois, font mention d'une Bataille donnée au mois de Juillet entre l'Armée du Turc & celle du Moscovite, sans en avoir pu marquer les véritables circonstances ; les uns disent que la Victoire est du côté des Moscovites, les autres prétendent que les Turcs ont été les Vainqueurs ; ils con-
viennent

des Princes &c. Octobre 1711. 275

viennent tous, néanmoins, qu'après la Bataille les Généraux des deux Armées avoient fait la paix, aux conditions que le Czard de Moscovie évacuera la Ville d'Asaf sur le Tanay, rendra à la Porte tous les postes occupés ou bâtis sur le Territoire de l'Empire Ottoman; que le Czard s'engage de donner libre passage au Roi de Suede & de le faire conduire en toute sûreté dans les Etats de Suede; au moyen de quoi il y aura paix entre les Turcs & les Moscovites, sans que Sa Hauteffe se mêle des differens de Sa M. Sueoise, à l'égard de la guerre particuliere qu'elle peut avoir avec ses voisins.

*Suivie,
dit-on, de
la Paix.*

Tout cela paroît bien ambigu & sujet à caution: mais à le prendre tel que les Saxons, & les Moscovites nous le débitent, il faudroit conclure, que le Czard a été contraint par cette premiere bataille, d'accorder tout ce que le grand Turc avoit demandé, avant d'entreprendre la guerre: encore un peu de patience, & la verité se dévoilera.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

I. **U**NE seule Medaille a donné de si grandes inquietudes à la Cour de Londres, qu'on ne sera pas fâché d'en trouver ici un petit détail. Cette Medaille representoit d'un côté quelques Isles avec une Flotte, & ce mot à l'entour REDDITE

*Medaille
qui a fait
beaucoup de
bruit en An-
gleterre.*

RENDEZ:

RENDEZ: de l'autre côté on voyoit une tête d'homme avec cette devise, CUJUS EST?

A Qui est ce ?

*La Duchesse
de Gordon
la donne au
College des
Avocats
d'Ecosse.*

La Duchesse de Gordon (Dame de la premiere qualité en Ecosse) entre les mains de laquelle cette Medaille d'argent étoit tombée, en fit present au College des Avocats en Ecosse, qui est devenu le Corps le plus illustre du Royaume, depuis qu'on n'y assemble plus de Parlement. Ce College, qui à proprement parler, est une société de sçavans, ayant formé une Bibliothèque des meilleurs livres de l'Europe, & un cabinet de medailles & d'antiquitez les plus curieuses, reçût très-favorablement le 14. Juillet le present que la Duchesse lui faisoit.

Le College assemblé au nombre de soixante & quinze personnes, pour l'examen d'un jeune Avocat, mit en déliberation de remercier Madame de Gordon de sa liberalité: 63. membres de ce Corps opinerent qu'on devoit le faire par un principe d'honnêteté & de reconnoissance; douze furent d'un sentiment contraire.

A la pluralité des voix, les Docteurs Dundats, & Horn furent députés à la Duchesse pour s'acquitter de cette commission: d'abord les creatures que la Cour de Londres a en Ecosse publierent que cette Medaille representoit d'un côté les Isles Britanniques, & de l'autre le frere de la Reine Anne, légitime heritier de la Couronne, qui en reclamoit la restitution: cette Princesse envoya des ordres à Edimbourg pour informer contre la Duchesse de Gordon, contre le Doyen & ceux des
Avocats

Avocats qui avoient opiné de la remercier. Pour rendre plus odieux le procédé des criminels accusez dans l'esprit des Anglois, on imprima à Londres une Relation de ce qui s'étoit passé en Ecoffe, representant les Ecoffois dans les sentimens d'un prochain soulèvement; on inséra dans cette Relation la Harangue du Sr. Dundats à Madame de Gordon, & la réponse de cette Duchesse : on doute que l'Editeur Anglois y ait fidelement raporté les termes dont l'Ecoffois se servit dans son compliment; deux raisons appuyent ce doute : la premiere c'est l'antipatie qu'il y a toujours eu, & qu'il y aura toujours entre les Anglois & les Ecoffois; la seconde, c'est que si le député de ce sçavant & Illustre Corps des Avocats d'Ecoffe eût parlé avec si peu de ménagement de la Cour d'Angleterre, on ne croit pas que la Reine ni son Conseil eussent permis l'impression d'un discours, capable de desciller les yeux d'un grand nombre d'Anglois, qui, quoi qu'ils paroissent ensevelis dans une espeece de lethargie, ne laisseront, peut-être, pas de se reveiller lorsqu'on y pensera le moins, quand ce ne seroit que pour se délivrer de l'oppression d'un joug, qui sous le Regne d'une femme leur paroît plus dur que tous ceux qui ont précédé, sans même en excepter celui du celebre usurpateur Cromwel. Pour convaincre les plus incredules de cette verité, on n'a qu'à confronter les Registres de la Chambre des Communes sur le point des subsides que les Anglois ont payé depuis dix-ans, avec ceux des Parlemens du tems de Cromwel, & des Regnes des trois
Rois

Rois qui ont précédé celui de la Reine d'aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, sans approuver ni m'inscrire en faux contre la Harangue faite à la Duchesse de Gordon ; la voici avec sa réponse, dans les termes de l'édition qu'on en a faite à Londres.

Remerciement fait à la Duchesse par les Députés des Avocats Ecoquois.

MADAME, Nous sommes députés par le Doyen de la Faculté des Avocats, pour remercier très humblement votre Grandeur, en leur nom & au nôtre, de toutes vos bontés, & en particulier de l'honneur que vous nous faites, en nous faisant présent de la Medaille de notre Souverain le Roi. Nous serons toujours prêts à faire éclater envers Sa M. notre fidélité, & envers votre Grandeur notre respect.

Réponse de la Duchesse de Gordon.

J'Ai toujours regardé avec estime la Faculté des Avocats, comme la Société la plus sçavante & la plus polie de l'Europe : comme elle a fait un beau recueil de livres & de medailles, je crois que tout le monde doit l'assister. Pour ce qui est de moi, je lui donnerai avec plaisir toutes les pièces rares de l'une & de l'autre espece, qui tomberont entre mes mains.

Réplique du Sr. Dundats qui portoit la parole.

J'Esperé, Madame, & je m'assure, (de même que ceux qui m'ont député,) que
Vôtre

des Princes &c. Octobre 1711. 279

Votre Grandeur aura bientôt l'occasion de favoriser la Faculté, en lui faisant présent d'une medaille, frappée pour le rétablissement du Roi & de la Famille Royale, pour la fin de la rebellion, de l'usurpation, de la tyrannie, & du wiggisme.

Pour dissiper la bile que cette medaille avoit émûe, la Faculté des Avocats la rendit à l'Avocat Général en Ecoffe, Commissaire député de la Reine pour informer de ce fait; l'Officier qui la remit déclara au nom du Corps, que cette pomme de discorde n'avoit été donnée & acceptée, que comme une pièce curieuse, pour orner le Cabinet de la Faculté, que même elle n'avoit pas encore été mise sur les Registres des autres raretez qu'ils conservent; l'assurant que leur Corps n'avoit jamais manqué de zèle, de fidelité & d'attachement pour Sa M. la Reine.

II. Ce dépouillement, ni cette déclaration, n'ont pas été capables de tranquilliser l'esprit de cette Princesse, se persuadant que la politique & la nécessité du tems, y a plus de part que la sincerité du cœur: Elle a été fortifiée dans ce sentiment de défiance par un autre événement arrivé en Ecoffe. C'est qu'on a enlevé quantité d'armes & de munitions de guerre des Arcenaux & Magazins de Leith, sans que les Magistrats ni les personnes préposées pour la garde de ces effets de Vulcain, (par les recherches qu'ils en ont faites,) ayent pû découvrir, qui sont ceux qui ont fait cet enlèvement, ni les endroits où l'on a déposé le vol: comme les monitoires

Enlèvement fait dans les Magazins de Leith.

nitoires ne sont plus en usage en Ecoſſe, la Reine a fait publier & afficher une Ordonnance, portant promeſſe de donner une recompenſe de deux cens livres ſterling, à ceux qui reveleront ce vol: perſonne ne s'eſt encore preſenté pour mériter cette liberalité.

Subſide accordé par le Parlement d'Irlande.

III. Le Parlement d'Irlande ayant été aſſemblé à Dublin, le Duc d'Ormont Viceroi, demanda ſuivant la coûtume, les ſubſides neceſſaires pour les beſoins publics: le 6. Août la Chambre des Communes reſolut d'accorder à la Reine un ſubſide pour deux ans & trois mois; c'eſt-à-dire, depuis la ſaint Jean Baptiſte 1711. juſques à la ſaint Michel 1713. tant pour l'entretien des troupes & Milices, pour bâtir un Arcenal & des Magaſins à poudre, rétablir la Treſorerie & les autres bâtimens ruinez par l'incendie, qui arriva à Dublin il y a quelques mois, que pour les autres beſoins publics. Le Parlement a limité ce ſubſide pour vingt-ſept mois, à la ſomme de cent ſoixante dix-ſept mille livres ſterling: ce ſubſide ne va pas à la moitié de ce que les précédens Parlemens d'Irlande accorderoient annuellement, ſous le précédent Miniſtere; cette diminution eſt une preuve de la miſere publique en ce païs-là; car la dépenſe à laquelle la Cour de Londres s'eſt engagée volontairement, bien loin d'être diminuée, augmente tous les jours, & la Reine ne paroit pas encore rebutée de la continuation d'une guerre ſi honteuſe à la Nation Britannique.

La Reine Anne préſente la guerre à la Paix.

Cette Princeſſe ſuit à la lettre les maximes

mes de politique du Roi Guillaume son
» Prédecesseur; qui est d'abaissér le pou-
» voir du peuple Anglois par des guer-
» res étrangères; prétendant que cette Na-
» tion est trop petulante pour pouvoir
» rester en repos dans son propre País;
» qu'à mesure qu'elle s'enrichit aisément
» par le commerce maritime, elle devient
» orgueilleuse & indomptable; que cette
» humeur turbulante ne peut être calmée
» qu'en menageant des prétextes plausi-
» bles d'une guerre étrangere, pour le
» soutien de laquelle les Anglois donne-
» ront aisément leur sang & leurs ri-
» chesses, qui, peut-être, seroient prodig-
» euses à renverser le Trône sur le-
» quel Elle alloit monter.

Un Seigneur de la Communion Ang-
licane assure, que c'étoit dans ces termes,
que le Roi Guillaume parla à la Princesse
sa belle sœur la veille de sa mort, lors
qu'elle étoit au chevet de son lit: c'est au
Parlement à examiner sans prévention, si
c'est véritablement l'amour de la Reine
envers ses peuples, & le danger du Royau-
me, qui l'ont engagée & la maintiennent
dans la guerre: si une crainte équitable &
un amour de Mere pour ses Sujets, sont
les véritables motifs qui la font agir, ou
si ce n'est pas plutôt la vûë d'appauvrir le
Royaume & les Membres de l'Etat, par
la seule apprehension, (peut-être mal fon-
dée) de voir naître quelque revolution,
peu conforme aux desseins qu'on lui a in-
spiré: c'est, dis je, au Parlement Britan-
nique, à développer ce que le manteau d'u-
ne fine politique tient caché aux yeux des
Anglois

Anglois depuis quelques années: il leur fera aussi aisé de découvrir ce mystere, qu'il leur a été facile de démêler tant d'intrigues pernicieuses à leur Patrie, dont les Auteurs n'ont été punis, que par l'éloignement de quelques Emplois. Ce premier Corps de l'Etat, qui autrefois étoit le boulevard des Loix, l'appui & le deffenseur de la liberté des peuples, ne sera-t'il aujourd'hui considéré par toutes les Nations, que comme un instrument en la main d'une femme? que comme un flambeau dont on se sert pour allumer le feu dans presque toute la terre habitable? Dieu a-t'il entièrement privé des lumieres de la raison, ces Illustres Pairs des Royaumes Britanniques, ces Chambres des Communes en tout tems si redoutables, qu'il ne leur en reste pas encore quelques rayons, pour peser dans une balance d'équité les differens qui ont armé les Princes Chrétiens les uns contre les autres? le carnage, la desolation & les horreurs d'une guerre allumée par la haine & la jalousie, prévaudront-elles toujours aux douceurs & aux avantages d'une paix équitable? les Puissances Chrétiennes affecteront-elles de se distinguer des Payens & des Infideles, par un excès de barbarie, d'injustice & de mauvaise foi? tant de milliers d'hommes étouffez dans leur propre sang, tant de veuves, tant d'orphelins, tant de fortunes renversées, par les suites inévitables de la guerre, tant de morts subites, qui n'ont pas épargné les têtes couronnées, les maladies, la sterilité de la terre, cette prodigieuse multitude d'insectes qui ont ravagé des

Provin-

Provinces entieres : tous ces châtimens , dont la Chrétienté a été & est encore affligée , ne suffisent-ils pas pour faire comprendre aux hommes , que la main de Dieu est apesantie sur eux ? qui peut mieux fléchir la colere du Tout-Puissant , que la paix , la charité , la concorde & l'équité , que les veritables Chrétiens se doivent les uns aux autres ? tel medite aujourd'hui d'envahir des Provinces & des Royaumes entiers , qui , avant qu'il soit peu , n'aura besoin que de quelques pieds de terre , & les plus superbes d'un caveau puant , pour ensevelir leur ambition avec toute leur grandeur.

IV. Il est survenu une dispute entre les deux Chambres du Parlement d'Irlande , qui a quelque raport au Gouvernement de la Reine Anne : comme les esprits commençoient à s'échauffer , la prudence du Duc d'Ormond Viceroi d'Irlande , l'obligea de proroger le Parlement jus qu'au mois d'Octobre , quoique les affaires qui étoient sur le tapis ne fussent pas terminées , dans l'esperance qu'il pour-
Differend entre les deux Chambrés du Parlement d'Irlande.

par la negociation pacifier le murmure & reconcilier les esprits , avant l'expiration du terme.

ARTICLE VIII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

*Conferen-
ces en Hol-
lande sur
les affaires
de l'Empire
& du Nord.*

I. **A**L'arrivée du Comte de Petersbrough en Hollande, on tint plusieurs conférences secretes entre les Députés des Etats Généraux, les Ministres d'Autriche & d'Angleterre, sur ce qui regarde l'élection du futur Empereur : il y eut d'autres conférences particulières touchant les affaires du Nord, où les Ministres de Dannemarck, de Saxe & de Moscovie furent appelez ; les Députés des Etats Généraux s'abouchèrent aussi pour la forme, avec Mr Palmquist Envoyé de Suede, & tâcherent de lui persuader, que leurs H. P. n'avoient rien oublié, pour détourner l'orage qui menaçoit la Pommeranie Suedoise : mais la contenance de l'Armée de prétendue neutralité, dont les Hollandois sont le principal mobile, ne répond pas à cette assurance d'amitié de la Republique Hollandoise.

*Motifs qui
ont obligé le
Roi de Prusse
de favoriser
les ennemis
du Roi
de Suede.*

II. Quelques lettres venues d'Hollande assurent, que le Roi de Prusse n'ayant aucun sujet de mécontentement à imputer au Roi de Suede pour grossir ouvertement le nombre de ses ennemis, avoit d'abord résisté aux propositions qu'on lui fit à la Haye de donner passage par ses Etats aux Saxons & Moscovites destinez à attaquer la Pommeranie : mais flatté qu'on le mettoit en possession de la Ville d'Elbing, & du Territoire

des Princes &c. Octobre 1711. 285
toire entre Mariembourg & la Prusse Ducale, ou d'un échange de la Pommeranie Suedoise avec une partie de la Prusse Polonoise, qu'on nomme Royale, contre la Prusse Ducale ou Brandebourgeoise; ce qui rendroit Sa M. très puissante sur la mer Baltique; ce Prince y avoit donné les mains, s'embarassant peu des plaintes que le Roi de Suede en feroit.

III. Le 25. Août Mr. de la Croix Brigadier des Armées de France, étant allé en course à la tête d'un Parti d'environ 400. hommes la plupart Dragons, traversa les Duchez de Julliers, de Gueldres, & de Cleves; il détacha cent hommes, qui passerent le Rhin entre Rées & Emerick au dessus de Nimegue, pendant qu'il gardoit le passage de ce fleuve avec le reste de sa troupe; ceux qu'il avoit détachez penetrerent jusques à Anholt sur l'Issel, pillerent la Ville & le Château, enleverent le Prince de Salm, qui y fait sa résidence, de même que les Magistrats; delà ils allerent piller la peite Ville de Terbruch, & plusieurs autres lieux jusques à Deutekom dans le Comté de Zutphen: le Prince de Salm fut relâché, au moyen de la promesse par écrit qu'il fit de payer la contribution à la France, & une somme très-considerable pour sa rançon: tout le Pays de Zutphen, Nimegae, Overissel, & les frontieres de l'Evêché de Munster, ne furent pas moins allarmez que les Duchez de Cleves & de Julliers: le détachement repassa le Rhin avec un grand nombre d'otages pour la contribution, & un butin si considerable, que Mr. de la Croix en fit charger

*Mr. la Croix
fait une
course dans
le Comté de
Zutphen,
prend le
Prince de
Salm &c.*

ger un grand nombre de chariots, qu'il conduisit en toute sûreté dans le Pays de Luxembourg.

Mr. Marlborough fait assieger Bouchain.

IV. A ce que nous avons dit le mois dernier du siege de Bouchain *, nous ajouterons que la Place fut achevée d'être investie le 17. Août, que toutes les dispositions étant faites sous les ordres de Mr. Marlborough qui commande en chef, le Général Fagel, qui est chargé de la direction du siege, fit ouvrir la tranchée aux deux attaques qu'on a formé contre la Ville haute la nuit du 21. au 22. Août : comme la Riviere de l'Escaut partage Bouchain en Ville haute & Ville basse, Mr. Marlborough ordonna une troisième attaque contre la Ville basse, scituée à la droite de l'Escaut, tant pour favoriser les deux autres attaques, que pour terminer plutôt ce siege : la nuit du 23. au 24. Août on ouvrit la tranchée à cette troisième attaque, qui est faite par les Troupes de la grande Armée.

Le 30. du même mois les différentes bateries de Canons & de Mortiers que les Assiegeans avoient élevé pour foudroyer cette Place, commencerent à tirer ; de maniere que nonobstant la belle defense que font les Assiegez, & leurs frequentes sorties, il y a lieu de juger que la Place sera bien-tôt reduite, puisque le 8. du mois de Septembre les tranchées avoient été poussées jusques près des palissades du chemin couvert, & ils étoient maîtres de l'ouvrage à corne de la basse Ville que les Assiegez avoient abandonné. ne pouvant plus

* Voyez Septembre page 233.

des Princes &c. Octobre 1711. 287

le deffendre, où cependant ils firent entrer l'eau de la Riviere en si grande abondance que les Assiégeans se contenterent de se loger sur le Parapet, sans pouvoir s'avancer, jusques à ce qu'on eût remedié à cette inondation, qui les arrêtoit pour quelques jours en si beau chemin.

V. Pendant que les Alliez n'étoient occupéz qu'à terminer le siege qu'ils ont entrepris, Mr. le Maréchal de Villars a fait quelques tentatives, dont les unes ont réüssi, mais la principale a manqué, comme nous allons le remarquer.

La nuit du 31. Août au premier Septembre le Maréchal de Villars fit jeter secretement deux ponts sur l'Escaut entre Iwy & Etrun, à la vûe du centre de l'Armée de Mr. Marlborough, à deffein d'aller attaquer le poste d'Hordin, où il y avoit quatre Bataillons retranchez, six autres Bataillons étoient aussi retranchez à Iwy sur le bord de l'Escaut, & 200. hommes gardoient le Pont d'Etrun; tout cela mettoit le Camp de Mr. Marlborough à couvert, qui entre ces postes & le Camp avoit encore ses retranchemens garnis d'Artillerie.

Le Marquis de Chateaumorant avec environ trois mille hommes, passa l'Escaut près d'Etrun, sans être aperçû, il marcha droit à Hordin, tailla en pièces le Bataillon qui étoit à la droite; chargea ensuite les trois autres, en tua la plupart, fit beaucoup de prisonniers, parmi lesquels se trouva le Comte de Denhof & le Major Général Borek.

En même tems le Marquis d'Aubigny
T 3 Brigadier.

Mr. de Villars fait enlever un quartier des Alliez.

Brigadier, qui s'étoit séparé du Marquis de Château-Morant, attaqua le poste d'Etrun; les deux cents hommes qui le gardoient furent tous tuez ou pris prisonniers. Ces deux attaques jetterent l'allarme dâs le Camp des Alliez, qui ayans pris les armes, voulurent couper la retraite des François, mais ils avoient déjà repassé le pont d'Etrun, avec les prisonniers & le butin qu'ils avoient fait au delà de l'Escaut, avant que le jour parût.

*Avantages
que Mr. de
Coigny rem-
porte sur les
Fourageurs.*

VI. Mr. de Marlborough fit faire le 31. Août, un grand fourage du côté de Landrecies, sous l'escorte de sept Escadrons, le Comte de Coigny y fut détaché avec un petit Corps de Cavalerie & Dragons; il attaqua l'escorte des Fourageurs & la tailla en pièces: dans cette occasion il prit prisonniers le Comte d'Erbach Lieutenant Général, le Comte de Waffenaer Major Général, avec plusieurs Officiers de moindre caractère, & leur enleva un grand nombre de Chevaux, tant de l'escorte que des Fourageurs.

*Dessein de
Mr. de Vil-
lars sur
Doüay
manqué.*

VII. Voici la tentative la plus importante, qui n'a pas réussi: Mr. de Villars fit faire quelques Radeaux, & préparer plusieurs petits Batteaux avec des échelles, à dessein de surprendre Doüay, nonobstant sa nombreuse Garnison, dans l'esperance que s'il en venoit à bout, les Alliez seroient privez des gros Magasins qu'ils y avoient faits, d'où leur Armée tiroit une partie de sa subsistance: les dispositions qu'il faisoit faire, n'étoient pas ignorées de Mr. Marlborough; mais il ne se défioit point pour Doüay, croyant que ces préparatifs n'a-voient pour objet que de tenter le secours

des Princes &c. Octobre 1711. 289
de Bouchain à travers de l'inondation ; ain-
si il se contenta de prendre les mesures
pour s'y opposer.

La nuit du 7. Septembre, Mr. de Villars
fit avancer un gros détachement vers
Doüay ; il y avoit déjà plusieurs Bateaux
dans le fossé avec des troupes pour poser
les échelles : mais un sentinelle qui entendit
quelque bruit, cria *qui vive* ; on lui répon-
dit *les Pêcheurs du Gouverneur* : le sentinel-
le se paya d'abord de cette fausse monoye,
mais un moment après, la Lune s'étant le-
vée, il aperçut dans le fossé un trop grand
nombre de Bateaux, pour croire que ce fût
des Pêcheurs ; alors ayant crié à lerte, le
Corps de garde s'éveilla ; ainsi les François
se voyans découverts, se retirèrent en bon
ordre, & sans aucune perte, parceque le
Gouverneur n'eut pas le tems de faire sor-
tir une partie de sa Garnison, qui auroit pû
couper la retraite, & enlever toute cette
troupe.

ARTICLE IX.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses.*

I. **A**UX deux questions proposées dans le
Journal du mois de Mai, page 359. on
nous a répondu ; qu'on aime mieux sa pro-
pre maison que celle de son voisin, parce
qu'on peut disposer de celle qui nous apar-
tient, & non pas de celle qui n'est pas à
nous : qu'il en est tout le contraire de la
femme, puisqu'on trouve toujours plus ai-
mable celle du voisin, parce que ne nous ap-
partenant pas, c'est pour nous un fruit de
fendu ;

*Réponse
aux ques-
tions propo-
sées au mois
de Mai.*

„ *fendu* ; d'ailleurs le plus souvent la femme
 „ du voisin nous engage par ses manieres
 „ complaisantes, pendant que celle qu'on a
 „ en propre, est grondeuse & malplaisante à
 „ son époux.

A l'égard de la question qui concerne Dia-
 „ ne, on répond : qu'elle paroît plus aimable
 „ aux yeux des hommes, lors qu'habillée en
 „ Amazonne, elle chasse dans les Forêts avec
 „ ses Nymphes, parceque sa beauté est à la
 „ portée des yeux des hommes : mais lors
 „ qu'elle est au milieu des étoiles celestes,
 „ la grande distance qu'il y a entre elle & les
 „ hommes, les empêche d'appercevoir ses
 „ charmes. Dans cet état sa beauté lui attire
 „ les regards des Dieux, parce qu'elle est
 „ plus à leur portée qu'à celle des hommes.

Conseil de-
 mandé pour
 un avare.

II. Aujourd'hui on me prie de demander
 „ au public, quel conseil ou pourroit donner
 „ à un avare qui aime la compagnie, la bon-
 „ ne chere & le bon vin, qui cependant est
 „ condamné à avoir sa maison pour prison ?

En attendant les conseils qu'on lui donnera,
 il y en a qui sont d'avis, qu'un pareil captif,
 pour épargner son bien & satisfaire son pen-
 chant, doit se jeter par les fenêtres de son ap-
 partement, & chercher un refuge chez ceux
 qui ayans herité quelque grosse succession,
 sont prodigues d'un bien qu'ils n'ont jamais
 sçu gagner : il sera beaucoup mieux reçu dans
 une pareille Hôtellerie que chez un autre
 avare comme lui, car

*A ses amis, ce lui que l'avarice inspire,
 Ne fait jamais part de son bien ;
 Il se refuse tout à lui-même ; on peut dire ;
 Qu'il a beaucoup & qu'il n'a rien.*

Peut être

des Princes &c. Octobre 1711. 291

Peut être que ce conseil conviendra mieux à cet avare, c'est un Galcon qui le lui donne. *Cadedis que de sa maison il fasse un Auverge, il fera vonne chere, & aura son esco franc.*

III. Puisque nous en sommes sur les conseils, voici celui qu'on donne à un homme, qui ne prenoit plaisir qu'à boire, & qui souffroit de violentes douleurs de goutte lors qu'il avoit bû.

Conseil à un gouteux qui aime à boire.

Buvez & souffrez.

IV. Mr. l'Abbé Bordelon a donné depuis peu au public, un livre qui a pour titre, *La Religion cherchée & trouvée.* On m'assure que c'est un très bon ouvrage; il est aisé de le croire, puisque tout ce qui sort de la plume de ce sçavant homme, a toujours été favorablement reçu du public.

Abbé Bordelon, son livre sur la Religion.

V. Il y a quelques mois qu'on publia à Bâle en Suisse, un Recueil de 12. dissertations, qui regardent toute la Medecine: celle qui concerne la salive merite que les jeunes Medecins y fassent quelque attention: parmi les remarques que l'Auteur fait à cette occasion, toutes très curieuses, il observe que l'usage de la salive est un point important à examiner: ensuite il nous apprend, que la salive mise sur les dartres, les pustules, les rougeurs & les autres maladies de la peau, les guerit infailliblement, pourveu qu'elle soit appliquée à jeun: si elle a des effets salutaires, elle en a aussi de fâcheux, produits par le trop grand écoulement de la salive. Tels sont par exemple, la difficulté de parler, le vomissement, & le défaut d'apetit.

La salive est un remède assuré contre plusieurs maux.

VI. Voici

Enigme.

VI. Voici une Enigme que je tiens de la main d'une Demoiselle.

*Ma figure est assez petite,
Il est mal aisé qu'on m'évite,
Rien n'est plus importun que moi;
Mais mon nom fait honneur dans la bouche
d'un Roi. (§)*

Plaintes du Sr Rousseau contre les Libraires de Hollande.

VII. Pendant que les Srs. Fritsch & Bohm Libraires de Rotterdam travailloient à l'édition d'un Livre intitulé, *les Poésies du Sr. Rousseau, avec l'Anti-Rousseau, par le Poète sans fard*; le Sr. Rousseau écrivit de Sauleure, où il étoit au mois d'Août, une lettre à ces deux Libraires, pour les avertir que celui qui leur avoit donné cette copie, les avoit servis avec si peu de fidélité, qu'il a altéré & défiguré le peu de pièces qu'il a ramassé du Sr. Rousseau, qu'il y a joint quantité d'ouvrages grossiers & libertins, auquel il n'a nulle part & qu'il desavoué: par cette lettre il averti ces Libraires, que si au préjudice de sa déclaration, ils achevent l'édition qu'ils ont commencée, ils doivent, du moins, insérer sa lettre à la fin du volume, afin de ne pas abuser le public volontairement: il ajoute, que pour le détromper entièrement il donnera au premier jour une édition fidelle de ses ouvrages.

Sujet pour lequel l'Académie Françoisé a différé la distribution

VII. On a vû dans l'article second de ce Journal, que l'Illustre Académie Françoisé avoit renvoyé à l'année prochaine la distribution du prix de Poésie, ce renvoi, (à ce que j'ai appris de divers endroits) a été fondé sur la justice & sur l'équité; parce que Mrs. de l'Académie

(§) Cousins.

l'Accademie n'ont trouvé aucune pièce, *du prix de Poësie.*
(parmi celles qui leur ont été présentées)
digne de son suffrage, sur le sujet qui avoit
été présenté : ce sujet, c'est l'amour du Roi
pour son Peuple, dans les offres que Sa M. fit à
ses ennemis pour la Paix.

Le Sr. Maugard de Troye, disciple d'Apollon, a fait un Sonnet qu'il adresse à l'Accademie Françoisse à ce sujet, qui ayant eu l'approbation de gens capables de juger de la bonté d'une pareille pièce, merite bien de trouver place ici.

sonnet de

Sr. Mau
gard à l'Ac-
cademie
Françoisse.

Ministres d'Apollon, dignes de nos homma-
ges,

Qui tenez en depôt ses lauriers toujours verts,
Qu'il est beau de vous voir sur ces pompeux
rivages,

Assemblez, pour juger nôtre prose & nos vers.

La faveur ne scauroit surprendre vos suffra-
ges;

Vous avez, d'un bandeau, vos yeux d'Argus
couverts,

Au seul poids du bon sens vous pesez les ou-
vrages;

Themis regle avec lui vos jugemens divers.

Ainsi que vôtre goût brille vôtre sagesse,

A vôtre Tribunal une vulgaire pièce,

N'a jamais balancé vos sublimes esprits.

Vous êtes, en un mot, de justes Aristergues;

Mais pour vanter l'amour* du plus grand des
Monarques,

Il n'appartient qu'à vous qui connoissez son
prix.

IX.

* L'Auteur fait ici allusion au sujet que
l'Accademie a proposé pour le prix de Poësie.

*Dissertation
sur les anti-
quitez trou-
vées près de
N. Dame de
Paris.*

*Chiennne
qui à deux
mois fait un
chien pris
dans le ven-
tre de sa me-
re.*

*Le Sr. Bau-
demont a
trouvé la
quadrature
du cercle.*

IX. Mr. Moreau de Mautour a publié une sçavante Dissertation, sur les monumens d'antiquité, dont nous avons parlé le mois dernier *, dans laquelle il est souvent parlé d'Osus, si celebre parmi les Antiquaires.

X. Les Medecins & les Naturalistes fetont les observations qu'ils jugeront à propos sur un événement assez singulier. Une petite chienne qui n'avoit qu'environ deux mois a fait un chien, qu'elle avoit apporté du ventre de sa mere : cet avorton, embryon, fœtus, comme on voudra le nommer, est chez moi, dans une bouteille d'eau de vie, où les curieux du voisinage pourront le voir, non seulement la tête, le corps, les jambes, la queue; mais même les onglers de pates se distinguent du premier coup d'œil : chacun sçait que les chiennes portent ordinairement neuf semaines; il est à remarquer que dans la neuvième semaine que la petite chienne dont je parle, fut sortie du ventre de sa mere, elle a mis bas (avec douleur) le petit chien, qui fait le sujet de cet article. Si quelque sçavant veut reduire dans un petit abregé ce qu'il aura à dire sur la bizareté de la nature à cet égard, en affranchissant le port du paquet, il trouvera place dans ce Journal, les longues pièces, (lors qu'elles seront curieuses & interessantes) y auront aussi place; mais ce ne sera que par un extrait le plus fidele qu'on pourra faire.

XI. Depuis plus de deux mille ans, les plus celebres Mathematiciens, ont déclaré qu'il étoit impossible de trouver la *Quadrature du Cercle*. Charles-Quint promit autrefois cent mille écus de recompense à celui qui y réussiroit ;

* Voyez Septembre page 168.

des Princes &c. Octobre 1711. 295
froit ; personne jusques à present n'en est venu à bout : mais on vient de nous informer que le Sr. Remy Baudemont, habille Mathématicien de Reim en Champagne, avoit enfin fait cette découverte , après avoir étudié pendant dix ans ce fameux problème. Il donnera incessamment au public ses démonstrations , avec la planche où seront gravées les figures. Si la découverte est telle qu'on nous l'écrit , ce Mathematicien va devenir celebre dans l'Empire des lettres.

XII. Voici une lettre & un avis que je reçois sur la même matiere ; j'ai cru que le public seroit bien aise de les avoir tels qu'on me les a envoyé.

A Metz le 14. Septembre 1711.

JE crois, Monsieur, que vous êtes si accoutumé à recevoir de toutes parts des avis du progrès qu'on fait dans les Sciences, que vous ne serés pas surpris qu'un inconnu s'adresse à vous, pour vous faire le recit de ce qui le concerne. Ce que j'ai lû dans le Journal intitulé, *Acta Eruditorum* du mois de Decembre 1710. que Mr. le Marquis de Reffuge, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Commandant de cette Province, a eu la bonté de me communiquer depuis huit jours au plus, est la cause que j'ai aujourd'hui l'honneur de vous écrire. Ce Journal annonce un livre intitulé *Diatome Circulorum, seu Specimen geometricum, quo lunularum curvilinearum aliorumque spatiorum proportionales demonstrat Ferdinandus Ernestus Comes ab Herberstein. Vetero Praga, apud Wolfgangum Wickart 1710 &c.* dont le Journaliste donne un abrégé, qui quoique

que fort court, est assez grand pour me faire connoître que l'illustre & sçavant Comte d'Heiberstein, Auteur de ce livre, s'avance à grands pas dans la bonne voye qu'il faut tenir pour parvenir à la solution du fameux Problème de la quadrature du Cercle, laquelle il n'assure pas avoir encore trouvée; mais dont il est fort prés. Ce que je puis d'autant mieux connoître, que c'est par cette même voye que le 15. Octobre 1707. j'eus le plaisir de la trouver; j'en donnai avis à Mr. l'Abbé Bignon, qui en parla à Messieurs de l'Accademie Royale des Sciences; j'en écrivis aussi en Angleterre, sans néanmoins indiquer à ces Mts. la voye que j'avois tenuë pour y parvenir. J'ai reçu leurs réponses & leurs objections, j'y répondis, & y satisfis facilement. Depuis ce tems j'ai demeuré dans le silence, attendant quelque occasion plus favorable que je n'en ai trouvé jusques à present, pour mettre au jour l'ouvrage que j'ai composé sur ce sujet, dans lequel on trouvera aussi la solution du Problème de la duplicatiou du Cube, & celui de la trisection de l'Angle, & une methode très-facile à pratiquer sur mer & sur terre de la vraye science des longitudes; le tout avec la seule regle & le compas, je veux dire avec le cercle & la ligne droite, & cela par des voyes si simples & si aisées, que l'on sera dans l'étonnement lors qu'on les verra, de ce que des choses si faciles à connoître sont restées si longtems inconnuës aux sçavans. Je resterois encore dans le silence si l'honneur de nôtre Nation Françoisë ne m'y paroïssoit pas aussi intéressé qu'il me le paroît, parce qu'il me semble, Monsieur, qu'il est veritablement de l'honneur de la France que nous nous hâtons

de faire connoître que nous sommes les premiers qui ont fait ces belles découvertes, afin de n'être pas prévenus, peut-être, dans peu de mois par cet Illustre & sçavant Comte d'Herberstein. Je vous supplie donc instamment, Monsieur, de vouloir bien donner au public l'avis ci joint, j'espere qu'effectivement ce sera à l'honneur de nôtre Nation, & à l'utilité de l'Europe. Je suis avec bien de l'estime, Monsieur, vôtre &c. *Signé*, F. ROMUALD LEMUET D'AUXERRE, Religieux de la Charité de l'Hôpital St. George, à Metz.

On a enfin trouvé la résolution du fameux Problème de la quadrature du Cercle que l'on cherche depuis tant de siècles, le Pere Romuald Lemuet d'Auxerre, Religieux de la Charité à Metz, est le premier qui a sçu trouver le dénouement de ce nœud gordien; ce fut le quinzième jour d'Octobre de l'an 1707.

Il a voulu depuis ce tems se confirmer, & s'assûrer dans son operation, & trouver, comme il a fait, la preuve directe, & la preuve indirecte de sa solution; & après s'être bien assûré de la verité de cette belle découverte, il l'annonce aux Sçavans; & pour leur donner le plaisir de pouvoir faire eux mêmes la résolution de ce grand Problème, il veut bien les mettre dans la voye qu'il a tenuë, en les assûrant que l'explication de ce mystere de Mathematique ne consiste que dans la comparaison des raports qu'ont entr'eux les Segmens, & les Lunules de trois cercles, sans qu'il soit necessaire d'y ajoûter autres lignes courbes, ou droites; il faut seulement que deux de ces Cercles soient d'égale valeur, &

qu

que le troisième vaille lui seul les sommes des deux petits.

Ce Religieux a aussi trouvé avec la seule règle, & le compas, ou par le cercle & la ligne droite, & par des voyes aussi simples qu'est celle qu'il vient de proposer, la solution du Problème de la duplication du Cube, & celle de celui de la trisection de l'angle.

Et ce qui va achever de lui attirer l'admiration du Lecteur, ou son incredulité, c'est qu'il assure avoir de grandes preuves, que par une methode très facile à pratiquer sur mer, & sur terre, il donne la parfaite connoissance des Longitudes. Si ce Religieux exécute ce qu'il promet, il faut avouer qu'il aura mérité les grandes recompenses que la France, l'Angleterre, & la Hollande ont promis à celui qui trouveroit la vraie science des Longitudes.

ARTICLE X.

Contenant la Naissance & la Morts des Princes & autres Personnes illustres.

Naissances.

I. **A**U mois d'Août Madame la Marquise de Nesle de Neuchâtel, accoucha d'un fils, auquel on donna le titre de *Prince d'Orange*.

Differentes Maisons qui prétendent au titre de Princes d'Orange.

Les œuvres posthumes de Mr. le Prince de Nassau Gouverneur de Frise, dont nous annonçâmes la mort le mois dernier, * ont été d'une grande consolation pour Madame la Princesse sa veuve: elle donna naissance à un Prince le premier du mois de Septembre, vers les neuf heures du soir, auquel on a aussi donné le nom de

* Voyez Septembre page 205.

des Princes &c. Octobre 1711. 299
de *Prince d'Orange*: cette petite Principauté ne manquera pas de titulaires, puisque les Princes de la Maison de Brandebourg, & presque toutes les branches de la Maison de Nassau, s'attribuent le même titre, entre autres Mr. le Prince de Nassau-Siegen, ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs. *

La Marquise de Langalerie ayant été jointe son époux en Saxe, où elle a comme lui abjuré la Religion Catholique, pour embrasser la Protestante, suivant la Reforme de Calvin, accoucha d'un fils à Francfort sur l'Oder au mois d'Août; ce Marquis travaille à donner au public, les motifs qui l'ont engagé à changer de Religion.

Le cinq du mois de Mai, la mort enleva à l'âge de 36. ans, Messire Jean-Baptiste Mathieu Molé de Champlatreux, Président à Mortier du Parlement de Paris: il étoit arrière petit-fils du Fameux Mathieu Molé, qui a été premier Président du même Parlement, & Garde des Sceaux de France. Nous avons parlé ailleurs de l'origine de cette Maison. †

Morts.

Le 13. Juin Mr. de Vaginal Procureur Général au Présidial & Cour des Monnoyes de Lion, ancien Prevôt des Marchands de la même Ville, y mourut âgé d'environ 92. ans. Son testament, dans lequel il y a beaucoup de legs pieux est imprimé & contient 18. feüilles *in folio*. Mr. Jordan de saint Lagier, déjà Conseiller au Présidial de Lion lui a succédé en sa Charge de Procureur Général,

* Voyez Tome VIII, page 343.

† Voyez Tome VII. page 23.

ral. Mr. de Vaginat fera long-tems regreté; tant par sa droiture, les lumieres de son jugement, que par sa profonde pieté; il en a donné des marques jusques à la fin de ses jours, car celui auquel on lui donna l'Extrême-Onction il ne laissa pas d'aller à la Messe, au sortir de l'Eglise il se fit porter au Palais où il donna des conclusions avec un esprit aussi solide qu'il eût jamais fait. Voici l'Epitaphe qu'on lui a faite bonne ou mauvaise.

*Cy git un Magistrat qui fut digne de l'être,
De tous les Magistrats le plus juste, peut être:
Il fut pou tant (par dérision)
Surnommé la diligence;
Que ce soit à tort ou non,
Il est sûr que sa vigilance,
Fit bien souvent perdre patience,
Mais il ne la perdit jamais.*

Le Sr. Michel Chabert, Chef d'Escadre des Armées Navales du Roi, Chevalier de St. Louis, mourut à Toulon le premier Juin.

Le même jour Dame Marie Anne Fontaine Desmontées, Epouse de Messire Etienne d'Aligre President à Mortier du Parlement de Paris, mourut n'étant âgée que de 31. ans.

Le 14. Juillet, Mr. Vriberguen Envoyé extraordinaire d'Hollande en Angleterre mourut à Londres.

Le 17. du même mois, la mort enleva dans la même Ville le Duc de Queensburi,
Secrétaire

des Princes &c. Octobre 1711. 301

Secrétaire d'Etat pour le Royaume d'Ecosse il y a quelque tems, que la Reine Anne le déclara Duc de Douvres, pour lui donner rang parmi les Pairs d'Angleterre: son fils aîné a hérité du titre de Duc de Queensburi; mais celui de Duc de Douvres a passé au cadet, suivant la disposition des Lettres Patentes qui en furent expédiées au père. On n'a pas encore disposé de sa Charge de Secrétaire d'Etat, il paroît même qu'on a disposé la Reine à la supprimer, afin qu'il n'y en ait plus d'Ecossois: c'est un fruit que produit l'union des deux Royaumes, qui deviendra tous les jours plus amer, à mesure que les Anglois auront seuls l'administration de cet ancien Royaume.

Le 30. Juillet, le Duc de Newcastle, Garde du petit Sceau, mourut dans le Comté de Nottingham, de la blessure qu'il avoit reçûe deux jours auparavant, lorsque courant le Cerf son Cheval le jetta par terre.

Par des avis venus du Levant, on a appris que le Cardinal de Tournon étoit mort à Macao, accablé des mauvais traitemens qu'il a reçu à la Chine, où il étoit dévoué quelques années en qualité de *Legat à Latere du St. Siege*. Par cette mort il vaque un seizième Chapeau dans le sacré College.

*Celle du
Cardinal
de Tournon,
qui laisse un
seizième
Chapeau
vaquant.*

Le 24. Juillet la Duchesse d'Uxeda, sœur du feu Duc de Medina-Celi, & épouse du Duc d'Uxeda, ci-devant Ambassadeur d'Espagne à Rome, mourut à Genes après une longue maladie, qui l'avoit empêchée de passer en Espagne à son retour de Rome.

Dans le même mois, la mort termi-

na la vie languissante , que Mr. Portilla Evêque de Majorque menoit à Barcelonne, où l'on l'avoit traduit prisonnier, parce qu'il n'avoit jamais voulu prêter un serment contraire à celui qu'il avoit fait au Roi Philippe V. lors qu'il parvint à la Couronne d'Espagne; soutenant qu'un Evêque ne pouvoit point en conscience reconnoître deux Rois d'une même Monarchie, à moins que l'un n'eût abdiqué le Trône en faveur de l'autre : que ce n'étoit qu'à cette seule condition que les Prelats & tous les gens d'honneur, pouvoient être dispensés du serment de fidelité, qu'ils ont une fois prêté à un Prince, accepté & reconnu pour Souverain par tous les peuples d'un Etat.

Dame Marie de Ligny, épouse d'Antoine Egon Prince de Furstemberg, mourut à Paris le 18. Août.

Le lendemain la mort enleva dans la même Ville, Messire Jean de Phelipeaux, âgé de 65. ans. Il étoit frere de Monseigneur de Pontchartrain, Chancelier de France : il avoit été Intendant de Paris; il étoit Conseiller d'Etat ordinaire.

*Mort de
M. de Bouffers.*

Messire Louis François Duc de Bouffers, mourut à Fontainebleau le 22. Août dans sa soixante-huitième année : il étoit Pair & Maréchal de France; comme nous avons parlé ailleurs * de ses qualitez & de ses Emplois, on évitera ici d'en faire la repetition : il suffira de dire que sa Charge de Capitaine des Gardes du Corps, a été donnée à Mr. de Bethune Duc de Charost. Lieutenant Général des Armées du Roi : cet Emploi avoit été autrefois rempli par
Louis

* Voyez Tome IX. page 420.

des Princes &c. Octobre 1711. 303
Louis de Bethune, Duc de Charost son
grand pere.

Mr. le Maréchal de Boufflers a été fort
regretté de tous ceux qui connoissans son
merite, se trouvent exempts de l'esprit de
jaioufie, qui très-souvent excite la haine &
la médisance chez les hommes vulgaires :
mais pour me mettre à couvert du repro-
che de flaterie, qu'on pouroit m'imputer
sur ce que j'aurois à dire d'avantageux à
la memoire de Mr. de Boufflers, (avec
lequel je n'ai jamais eu l'honneur d'être
en commerce de lettres, comme je l'ai
été avec quelques personnes de son rang,
& au dessus) il suffira de joindre ici la
lettre que Monseigneur le Dauphin a écrit
sur la mort de ce Maréchal ; à Monsieur
le Duc de Gramont son beau-pere : la
voici telle qu'une personne de distinction,
qui me la envoyée, l'a fait copier sur
l'original.

L n'est, je crois, pas nécessaire de me *Lettre de*
servir d'expressions recherchées, pour vous *Monseig. le*
témoigner combien j'ai vivement senti *Dauphin sur*
la perte que vous venez de faire. J'ai tou- *la mort du*
jours compté sur l'attachement de Mr. le *Maréchal de*
Maréchal de Boufflers : j'en ai senti, les *Boufflers.*
effets, & j'en conserverai toute ma vie un
souvenir reconnoissant. J'ai perdu en lui un
ami, & je le regretterai toujours comme
tel ; mais comme je me flatte qu'il n'étoit
pas le seul, j'espère que ceux qui sont de ce
nombre, ne seront pas fâchez lors que je
leur en donnerai des marques : & c'est sur
ce pied là que je vous écris aujourd'hui ;
joignant ma douleur à la vôtre, & vous as-

jurant de la sincere amitié que j'ai pour vous. *Signé*, LOUIS.

Le Chevalier Colbert de Maulevrier mourut à Cambrai de la petite verolle, au mois d'Août : il avoit donné dans plusieurs rencontres , des marques de valeur & de bravoure, qui lui avoient déjà attiré l'estime du Roi, & la consideration des Officiers Généraux des Armées.



A D I T I O N.

*Bouchain
rendu , la
Garnison
prisonniere
de guerre.*

I. **B**Ouchain , après 23. jours de tranchée ouverte battit la chamade le 12. Septembre après midi : Mr. de St. Luc, Gouverneur de la Place , & Mr. de Ravignan qui y commandoit, furent contraints de subir la loi du Vainqueur, qui voulut que la Garnison fût prisonniere de guerre: elle étoit reduite à 12. cens hommes, qui ne suffisoient pas pour soutenir l'assaut général que les Assiegeans étoient prêts de donner aux trois attaques : le 13. la Capitulation fut signée, & le 14. la Place fut évacuée ; Mr. de Marlborough fit défiler la Garnison à la vûe du retranchement de l'Armée Françoisé : les Soldats furent conduits à Tournay, & les Officiers en Hollande: ce petit Triomphe paroissant nécessaire pour soutenir la gloire du Milord, & pour consoler les peuples des Provinces-Unies, des grandes dépenses qu'on exige d'eux pour la continuation de la guerre.

II. La

II. La Bataille donnée entre les Turcs & les Moscovites, n'est plus un événement douteux ; elle a beaucoup de rapport avec celle qui se donna l'année dernière à Villaviciosa, pûitque les Partisans du Czard & du Roi Auguste, ont affecté pendant un mois de publier, que l'Armée du Grand Visir avoit été taillée en pièces, & ce premier Ministre de l'Empire Ottoman, contraint de demander la paix, à des conditions honteuses, que le Czard avoit bien voulu lui accorder, pourvû qu'il ne fût fait aucune mention du Roi de Suede, lequel sur cette nouvelle, (disoient les Gazettes de Hollande) s'arrachoit les cheveux de desespoir : aujourd'hui on chante la *Palinodie*, en avouant que les Moscovites ont perdu la Bataille, & que c'est le Czard qui a demandé la paix : que le Grand Visir, sous le bon plaisir du Sultan, avoit signé un Traité le 21. Juillet, qui porte en substance.

*Bataille
perdue par
le Czard &
sa Paix avec
les Turcs.*

Que le Czard rendra à la Porte Ottomane, la Ville & Forteresse d'Asaf, avec ses dépendances & juridictions.

Que Taganrak, Kamenki, & le Fort nouvellement construit sur la riviere de Saman, seront démolis, laissant aux Turcs l'Artillerie & les Munitions qui s'y trouveront.

Que le Czard ne se mêlera en aucune maniere des affaires des Polonois, des Cosaques, ni du Kam de Tartarie.

Que le Czard ne pourra tenir aucun
Ambassa-

Ambassadeur à la Porte, sans un consentement exprés de Sa Hauteffe.

Que le Roi de Suede, auquel le Sultan a accordé sa puissante protection, aura un passage libre & seur pour aller où bon lui semblera, sans pouvoir être troublé en aucune maniere par les Moscovites.

Que le Czard retirera incessamment ses troupes de Pologne, du País des Cosaques & Tartares.

Qu'après qu'il aura plû au Sultan d'oublier la conduite passée du Czard, de l'admettre dans l'honneur de ses bonnes graces, & de ratifier ce Traité, alors il seroit permis à l'Armée Moscovite de retourner dans leur País par le chemin le plus court, sans opposition de la part des Turcs, Tartares, & autres Nations soumises à la Porte.

Qu'en attendant l'exécution de tous ces Articles, le Baron Pierre Saphiroff Chancelier du Czard, & le petit fils du Général Czremet, resteront en ôtage au nom de toute la Nation Moscovite &c. *Fast. au Camp de Benne Passato le 21. Juillet 1711.* ou suivant la maniere de compter usitée en Turquie, le 16. de mois de Gamaiel-Achir de l'an 1123.

Toutes les lettres de Pologne, d'Autriche, de Hongrie & de Transilvanie, de même que celles de Constantinople du 7. Août, conviennent toutes en termes généraux, que les Moscovites perdirent la Bataille qui se donna le 19. & le 20. Juillet à Han-Tepefi proche la riviere de Pruth en Moldavie; qu'ensuite le Czard

des Princes &c. Octobre 1711. 307

fit une paix honteuse, pour laquelle on a fait de grandes rejouissances dans l'Empire Ottoman.

Nous attendons de plus grands éclaircissemens là-dessus, pour sçavoir si ces conditions auront été agréées à la Porte, & exécutées de bonne foi par le Czard de Moscovie, qui suivant les dernières lettres de Pologne, avoit laissé son Armée au delà du Niester, & étoit arrivée le 26. Août à Jaroslow.

F I N.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois d'Octobre 1711.

	pag.
ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	239
ARTICLE II. <i>France.</i>	243
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	250
ARTICLE IV. <i>Suisse.</i>	255
ARTICLE V. <i>Alllemagne.</i>	265
ARTICLE VI. <i>Etats du Nord.</i>	267
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>	275
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais-Bas</i>	284
ARTICLE IX. <i>Litterature.</i>	289
ARTICLE X. <i>Naissances & Morts des Princes & autres Personnes Illustres.</i>	298